BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

Rapport circonstancié sur le bilan de la Transition :

Janvier 2022 - juin 2024

Juin 2024

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

Rapport circonstancié sur le bilan de la Transition :

Janvier 2022 - juin 2024

Juin 2024

TABLE DES MATIÈRES

Sigles, acronymes et abréviations 6

Liste des tableaux 8

Résumé Exécutif 10

INTRODUCTION 13

I. Mission 1 : Rétablir et renforcer la sécurité en vue de garantir l'intégrité du territoire national 14

I.1. Lutte contre le terrorisme 16

I.2. Lutte contre le grand banditisme et renforcement de la sécurité intérieure 20

II. Mission 2 : Apporter une réponse urgente, efficace et efficiente à la crise humanitaire 22

II.1. Réponse aux urgences humanitaires 24

II.2. Résilience des PDI et des communautés hôtes 28

II.3. Continuité de l'éducation 32

II.4. Offre sanitaire en situation de crise 36

III. Mission 3 : Promouvoir la bonne gouvernance et lutter contre la corruption 38

III.1. Gouvernance économique 40

III.2. Gouvernance des secteurs sociaux 48

III.3. Gouvernance des secteurs porteurs de l'économie 62

IV. Mission 4 : Engager des réformes politiques, administratives et institutionnelles en vue de renforcer la culture démocratique et consolider l'État de droit 80

IV.1. Gouvernance politique 81

IV.2. Gouvernance administrative 82

IV.3. Justice 83

IV.4. Droits humains 86

IV.5. Réformes institutionnelles 87

V. Mission 5 : Œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale 88
V.1. Renforcement de la cohésion sociale et de la paix 89
V.2. Prévention et gestion des conflits 90
V.3. Poursuite du processus de réconciliation nationale 91
VI. Mission 6 : Assurer l'organisation d'élections libres transparentes, équitables et inclusives..... 92
VII. Financement..... 93
Conclusion 95
Annexe 97

SIGLES, ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

AES	:	Alliance des Etats du Sahel
AGR	:	Activités génératrices de revenu
AME	:	Articles ménagers essentiels
ANAGRASC	:	Agence nationale de gestion et de recouvrement des avoirs saisis ou confisqués
ANCF	:	Autorité nationale de coordination du foncier
ANEVE	:	Agence nationale des évaluations environnementales
ANR	:	Agence nationale de renseignement
ASBC	:	Agents de santé à base communautaire
ASCE/LC	:	Autorité supérieure de contrôle d'État et de lutte contre la corruption
BCA	:	Bureaux bilan de compétences et accompagnement
BDOU	:	Base de données des opérations d'urbanisme
BYM	:	Burkina Yîn-wisgr Meta
CAMVET	:	Centrale d'achat des médicaments vétérinaires
CARFO	:	Caisse autonome de retraite des fonctionnaires
CDI-BF	:	Caisse des dépôts et d'investissements du Burkina Faso
CES	:	Conseil économique et social
CHR/CHU	:	Centre hospitalier régional/ Centre hospitalier universitaire
CMA	:	Centre médical avec antenne chirurgicale
CNAMU	:	Caisse nationale d'assurance maladie universelle
CNC	:	Conseil national des communautés
CNRST	:	Centre national de la recherche scientifique et technologique
CNSS	:	Caisse nationale de sécurité sociale
CSM	:	Commerce et services marchands
CSPS/CM	:	Centre de santé et de promotion sociale/ Centre médical
CT	:	Collectivités territoriales
ECOTEC	:	Projet d'appui à l'entrepreneuriat, au développement des compétences et à l'adoption technologique
EDI	:	Élèves déplacés internes
EFTP	:	Enseignement et formation technique et professionnelle
ENR/FT	:	Évaluation nationale des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme
EPE	:	Établissements publics de l'État
ETA	:	Espaces temporaires d'apprentissage
FDCT	:	Fonds de développement culturel et touristique
FDK	:	Fonds Dumu Ka Fa
FDS	:	Forces de défense et de sécurité
FMDL	:	Fonds minier de développement local
FONADR	:	Fonds national d'appui aux travailleurs déflatés et retraités
HCDS	:	Haut conseil pour le dialogue social
HCRUN	:	Haut conseil pour la réconciliation et l'unité nationale
IRM	:	Imagerie par résonance magnétique

MW	:	Mégawatt
OAPH	:	Offensive agropastorale et halieutique
ONAPREGECC	:	Observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires
ONASER	:	Office national de sécurité routière
ONBAH	:	Office national des barrages et des aménagements hydroagricoles
ONG	:	Organisation non gouvernementale
PADEL	:	Programme d'appui au développement des économies locales
PAMPV	:	Programme d'appui aux ménages pauvres et vulnérables
PA-SD	:	Plan d'action pour la stabilisation et le développement
PCRSS	:	Projet communautaire de relèvement et de stabilisation du Sahel
PDI	:	Personnes déplacées internes
PEA	:	Poste d'eau autonome
PEDECEL	:	Projet d'électrification et de développement des connexions à l'électricité
PFNL	:	Produits forestiers non ligneux
PGES	:	Plans de gestion environnementale et sociale
PIB	:	Produit intérieur brut
PMH	:	Pompe à motricité humaine
PND	:	Politique nationale de développement
PPD	:	Projets et programmes de développement
PRISE	:	Programme de réalisation des infrastructures socio- économiques
PSA	:	Poste de santé avancé
PSN	:	Politique de sécurité nationale
PUDTR	:	Programme d'urgence de développement territorial et de résilience
RAMU	:	Régime d'assurance maladie universelle
RESINA	:	Réseau informatique national de l'administration
ROPI	:	Référent opportunités insertion
SAMU	:	Service d'aide médicale d'urgence
SDAGE	:	Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau
SNC	:	Semaine nationale de la culture
SNR-PDICA	:	Stratégie nationale de relèvement des personnes déplacées internes et des communautés d'accueil
SOBIMA	:	Société burkinabè d'intrants et de matériels agropastoraux
SOLEER	:	Projet de développement du solaire large échelle et d'électrification rurale
ST/ESU	:	Secrétariat technique/Éducation en situation d'urgence
SYGARS	:	Système de gestion automatisée des recettes de service
TIC	:	Technologie de l'information et de la communication
UAMOP	:	Unité d'assistance à la maitrise d'ouvrage publique
USSU-BF	:	Union des sports scolaires, universitaires du Burkina Faso
VDP	:	Volontaires pour la défense de la patrie
VIH	:	Virus de l'immunodéficience humaine
WASH	:	Water, Sanitation and hygiene
ZADS	:	Zone à défi sécuritaire

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Principaux résultats dans le domaine de la Défense nationale 16

Tableau 2 : Principaux résultats dans le domaine de la sécurité intérieure 20

Tableau 3 : Principaux résultats dans le domaine de la réponse aux urgences humanitaires 25

Tableau 4 : Principaux résultats dans le domaine de la résilience des PDI et communautés hôtes 28

Tableau 5 : Principaux résultats dans le domaine de la continuité de l'éducation 32

Tableau 6 : Principaux résultats dans le domaine de la santé en situation de crise 36

Tableau 7 : Principaux résultats dans le domaine de la planification du développement et gestion opérationnelle de l'économie 41

Tableau 8 : Principaux résultats dans le domaine de la mobilisation des ressources internes 42

Tableau 9 : Principaux résultats dans le domaine de la lutte contre la fraude, le faux et la corruption 45

Tableau 10 : Situation des principaux acquis concernant la poursuite des réformes en matière de santé 49

Tableau 11 : Situation des principaux résultats en matière de poursuite des investissements en matière de santé 50

Tableau 12 : Situation des principaux résultats en matière d'investissement en infrastructures éducatives 52

Tableau 13 : Situation des principaux acquis liés aux réformes du système éducatif 52

Tableau 14 : Situation des principaux acquis de l'amélioration de l'offre et de la qualité de l'enseignement supérieur 53

Tableau 15 : Situation des principaux résultats en matière de recherche et d'innovation 54

Tableau 16 : Situation des acquis en matière de réformes 55

Tableau 17 : Situation des acquis liés aux mesures actives en faveur de l'insertion professionnelle 56

Tableau 18 : Situation des résultats relatifs à la protection des enfants en difficulté 57

Tableau 19 : État des investissements en matière d'eau potable et d'assainissement 59

Tableau 20 : Situation des réalisations dans le domaine de la préservation de l'environnement 60

Tableau 21 : Situation des réalisations en matière de production agricole 62

Tableau 22 : Situation des indicateurs du domaine de la production animale et halieutique 64

Tableau 23 : Situation des réalisations dans le domaine de la mobilisation et gestion des ressources en eau 66
Tableau 24 : Situation des réalisations dans le domaine de l'énergie 67
Tableau 25 : Situation des réalisations dans le domaine de l'habitat et de l'urbanisme 68
Tableau 26 : Situation des réalisations dans le domaine des infrastructures routières 69
Tableau 27 : Situation des réalisations dans le domaine de l'industrie 71
Tableau 28 : Situation de réalisation des produits du domaine du commerce intérieur et du climat des affaires 72
Tableau 29 : Situation de réalisation des produits du domaine des transports et de la sécurité routière 74
Tableau 30 : Situation des réalisations dans le domaine des TIC 75
Tableau 31 : Situation des réalisations dans le domaine de la gouvernance des secteurs culturels et touristiques 76
Tableau 32 : Situation des réalisations dans le domaine des sports et des loisirs 79
Tableau 33 : Principaux résultats obtenus dans le domaine de la gouvernance administrative 82
Tableau 34 : Principaux résultats obtenus dans le domaine de la justice 84
Tableau 35 : Principaux résultats obtenus dans le domaine des droits humains 86
Tableau 36 : Principaux résultats obtenus dans le domaine de la cohésion sociale et de la paix 89
Tableau 37 : Principaux résultats obtenus dans le domaine de la prévention et la gestion des conflits 90
Tableau 38 : Mobilisation des ressources budgétaires (en milliards FCFA) 93
Tableau 39 : Conventions de financement et contrats PPP (montant en milliards FCFA) 93

Résumé Exécutif

En 2022, suite aux changements institutionnels intervenus en janvier et en septembre, les forces vives de la nation ont adopté successivement deux chartes, qui précisent les missions de la Transition. Celle du 14 octobre assigne à la Transition, six missions principales, à savoir :

(i) rétablir et renforcer la sécurité sur l'ensemble du territoire national ;

(ii) apporter une réponse urgente, efficace et efficiente à la crise humanitaire ;

(iii) promouvoir la bonne gouvernance et lutter contre la corruption ;

(iv) engager des réformes politiques, administratives et institutionnelles en vue de renforcer la culture démocratique et consolider l'État de droit ;

(v) œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale ;

(vi) assurer l'organisation d'élections libres, transparentes, équitables et inclusives.

Pour réaliser ces missions, les priorités de la Transition ont été déclinées dans le Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD) 2023-2025.

Après deux années et demie de mise en œuvre du Plan d'action et malgré les obstacles qui se sont dressés sur le chemin, le constat est que des acquis importants ont été engrangés dans l'accomplissement de chacune des missions de la Transition.

Ainsi, à fin juin 2024, **le rétablissement et le renforcement de la sécurité sur l'ensemble du territoire national**, est en bonne voie, en ce sens que la consolidation de la réorganisation de l'armée et le renforcement des capacités opérationnelles des forces de défense et de sécurité constituent une réalité et ont permis d'enclencher avec vigueur la reconquête du territoire. Cette dynamique a permis la réouverture de circonscriptions administratives, de services publics ainsi que la réinstallation, dans leurs localités d'origine, de plus de 700 mille Personnes déplacées internes (PDI).

Sur le plan de **la réponse aux défis urgents et aux besoins de relèvement que pose la crise provoquée par les déplacements forcés de populations**, la prise en charge humanitaire des personnes affectées par le terrorisme et les catastrophes a été renforcée par les soutiens psychologiques et réformée pour éliminer les effets indésirables des transferts monétaires directs aux personnes déplacées internes et aux hôtes. En réorientant ces transferts vers des appuis au relèvement, cela a permis au Gouvernement et à ses partenaires de financer des activités génératrices de revenus (AGR) et d'accroitre le soutien en intrants et équipements agro-sylvo-pastoraux au profit des PDI et de leurs hôtes.

En faveur de **la promotion de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption**, le Gouvernement a vigoureusement combattu la fraude, le faux et la corruption, en ayant identifié et réprimé, sur la période, au moins 865 infractions de ce type. Au niveau des secteurs de gouvernance, les acquis majeurs, pour ce qui est du secteur de la gouvernance économique et financière, portent entre

autres sur la mise en place des instruments de financement de la souveraineté économique, avec le relèvement du rendement de la fiscalité, la mise en place du Fonds de soutien patriotique, de la Caisse des dépôts et des investissements, de l'Agence pour la promotion de l'entrepreneuriat communautaire (APEC). L'élargissement de l'accès à l'eau potable, la maîtrise du recul des indicateurs d'accès aux différents ordres d'enseignement, l'amorce de la résorption du chevauchement des années académiques au supérieur, l'introduction de nouveaux vaccins en faveur de la santé de la femme, l'élargissement de la gratuité des soins aux personnes âgées et aux blessés de guerre, la poursuite des projets d'équipement et de construction de centres de santé de référence, la mise en œuvre de l'initiative présidentielle « référence opportunités insertion » et la poursuite des actions en faveur de la protection des enfants en difficulté font partie des avancées au plan de la gouvernance des secteurs sociaux.

En matière d'environnement, les acquis concernent entre autres, la récupération de plus de 36 000 ha de terres dégradées, le reboisement d'espaces verts et la mise en terre de 20 millions de plants ainsi que la réduction de la pollution à travers la promotion des énergies vertes.

Le bilan de la mise en œuvre du PA-SD donne également des motifs de satisfaction quant aux acquis enregistrés en matière de gouvernance des secteurs porteurs pour l'économie. Aussi, en matière d'infrastructures routières, d'énergie et de TIC, les efforts d'investissement se poursuivent même s'ils sont affectés par le défi de l'insécurité. Ils se résument en termes de construction, d'aménagement et de réhabilitation de routes, voiries et pistes rurales, de construction de centrales photovoltaïques, d'accroissement de la capacité de la bande passante de l'internet et de la poursuite du renouvellement des équipements vétustes du RESINA. Dans le secteur agricole, outre les réformes institutionnelles engagées en vue de renforcer l'efficacité des interventions, les efforts d'aménagement, d'équipement, d'appui en intrants, de soutien aux producteurs pour les labours, de mobilisation des ressources en eau ont permis, et cela, dans le cadre de l'offensive agro- -pastorale et halieutique, d'atteindre des résultats appréciables, en matière de production végétale, animale et halieutique.

En faveur de la transformation industrielle, d'importants projets ont été lancés dans le secteur minier et dans la transformation agro-alimentaire et du coton. En vue du développement des industries culturelles et sportives, l'organisation réussie de manifestations internationales d'envergure dans le contexte actuel constitue une preuve de la résilience du pays.

En faveur du commerce et du développement du secteur privé, l'intensification du « consommons local », la mise en place de plateformes dédiées à l'amélioration du climat des affaires et le vote de la loi de facilitation de l'accès des entreprises aux crédits bancaires font partie des acquis majeurs, tout comme la réforme, par loi, de la promotion immobilière et la résorption du passif du foncier constituent les avancées majeures enregistrées en matière d'urbanisme.

Engager des **réformes politiques, administratives et institutionnelles en vue de renforcer la culture démocratique et consolider l'État** de droit n'a pas été un domaine d'action sans acquis majeurs. Ainsi, la révision de la Constitution pour la réconcilier avec les réalités socioculturelles du Burkina Faso, la diversification des relations de coopération du pays, la rationalisation du nombre des institutions par la suppression de certaines d'entre elles pour soulager le budget de l'État, l'amélioration de l'accès physique à la justice et sa célérité dans le traitement de certains dossiers, le renforcement de la digitalisation des procédures au sein de l'administration publique sont aussi des évolutions impulsées par la Transition.

En vue de **renforcer la cohésion sociale et d'œuvrer à la réconciliation nationale**, plusieurs acquis ont été obtenus. En font partie, l'accélération du traitement des dossiers – emblématiques - pendants en justice, la systématisation de la répression contre les discours haineux et la stigmatisation des communautés, la prise de mesures à impact social, à l'image de la réduction des coûts de l'imagerie médicale dans les centres de santé publique, la prise de mesures spéciales permettant à la clientèle de sociétés immobilières d'accéder à leur document de possession foncière.

Ces acquis ci-dessus présentés auraient été plus importants si des obstacles ne s'étaient pas dressés tout au long du cheminement de la Transition. En effet, la persistance du terrorisme, les tentatives de déstabilisation de la Transition, le retrait des appuis financiers de certains partenaires ont affecté les budgets qui pouvaient être consacrés au développement économique et social.

Au regard du constat des acquis et des obstacles qui ont jalonné le cheminement de la Transition, le rapport a formulé des recommandations parmi lesquelles :

(i) le renforcement de la sécurisation et de la stabilisation du territoire ;

(ii) la consolidation du budget au moyen de la restructuration de l'endettement et de la rationalisation des dépenses publiques ;

(iii) la relance économique à travers la politique des grands travaux, la mise en œuvre d'initiatives à gains rapides et l'amélioration du soutien à la production.

INTRODUCTION

En 2022, suite aux changements institutionnels intervenus en janvier et en septembre, les forces vives de la nation ont adopté successivement deux chartes, qui précisent les missions de la Transition. Celle du 14 octobre assigne à la Transition, six missions principales, à savoir :

(i) rétablir et renforcer la sécurité sur l'ensemble du territoire national ;

(ii) apporter une réponse urgente, efficace et efficiente à la crise humanitaire ;

(iii) promouvoir la bonne gouvernance et lutter contre la corruption ;

(iv) engager des réformes politiques, administratives et institutionnelles en vue de renforcer la culture démocratique et consolider l'État de droit ;

(v) œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale ;

(vi) assurer l'organisation d'élections libres, transparentes, équitables et inclusives.

Pour réaliser ces missions, des actions prioritaires ont été déclinées dans le Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD 2023-2025), instrument central d'opérationnalisation de la Politique nationale de développement (PND) 2021-2025.

Après deux années et demi de Transition, il importe de faire un bilan circonstancié de la mise en œuvre des actions prioritaires. Ce bilan retrace les acquis majeurs et identifie les progrès restants à accomplir pour concrétiser les missions assignées à la Transition. Il vise également à servir de base pour l'évaluation de la PND en cours et la formulation du référentiel post-2025.

Le rapport tire sa substance des rapports de performance de la Politique nationale de développement, des comptes rendus des Conseils des Ministres, de l'état de mise en œuvre des contrats d'objectifs des membres du Gouvernement et des discours sur la situation de la Nation du Premier Ministre.

Il est structuré autour des six missions de la Transition. Il retrace également le financement des actions.

I. Mission 1 : Rétablir et renforcer la sécurité en vue de garantir l'intégrité du territoire national

L'objectif de cette mission est de libérer les zones occupées par les terroristes et créer les conditions sécuritaires nécessaires au retour de l'État et des populations.

Pour l'atteinte de cette mission, diverses interventions en termes de défense et de sécurité ont été menées.

I.1 : Lutter contre le terrorisme

I.1. Lutte contre le terrorisme

Les acquis majeurs de la mise en œuvre des actions de la Transition ont porté, entre autres, sur le renforcement des capacités opérationnelles des Forces de défense et de sécurité (FDS), l'amélioration de la participation des Volontaires pour la défense de la patrie (VDP) dans la lutte contre le terrorisme, l'amélioration de la gouvernance sécuritaire, la diversification des partenariats en matière de défense et sécurité, etc.

Les efforts ont aussi porté sur l'acquisition d'équipements et de matériels de guerre tels que des drones de surveillance et d'attaque, des aéronefs de combat, des véhicules tactiques de combat et l'armement. Ces efforts ont permis de mener plusieurs opérations de reconquête et de sécurisation du territoire national, de soutien à l'action humanitaire et civilo-militaire et de maintenir le taux de maillage du territoire en services de sécurité opérationnels à 69,23%, en 2023.

Les acquis et résultats majeurs engrangés en matière de défense nationale sont consignés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Principaux résultats dans le domaine de la Défense nationale

Indicateurs	Réf. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. Juin 2024	Réal. 2022-juin 2024
Ressources humaines					
Nombre d'agents mis à la disposition des différents secteurs	2 000	21 782	12 147	-	33 929
Nombre de VDP recrutés, formés et équipés	-	56 725	6 974	-	63 699
Équipements					
Nombre de moyens roulants à deux roues acquis au profit de la Police et de la Gendarmerie	-	998	2 332	-	3 330
Nombre de moyens roulants à quatre roues acquis au profit de la Police et de la Gendarmerie	-	129	156	-	285
Réorganisation du commandement et création de nouvelles unités					
Nombre de bataillons d'intervention rapide (BIR) mis en place	-	-	20	5	25
Nombre de légions de gendarmerie créées	-	6	-	-	6
Nombre de bases aériennes créées	2	2	-	-	2

Indicateurs	Réf. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. Juin 2024	Réal. 2022-juin 2024
Nombre de GARSI implantés	-	2	0	0	2
Nombre de GUMI créés	-	7	6		13
Nombre d'unités pénitentiaires combattantes (UPCO) fonctionnelles	-	0	0	2	2
Nombre d'Établissements pénitentiaires et d'unités spéciales d'intervention équipés	-	46	41	41	46[1]
Nombre d'Unités mobiles d'intervention (UMI) mises en place	0	0	46	0	46
Nombre d'Unités spéciales judiciaires (USJ) créées et opérationnalisées	6	6	2	-	8
				-	
Infrastructures					
Nombre d'unités et de commissariats détruits à la suite des attaques terroristes rééquipés	-	PM	1	-	1

Source : *construit à partir des données des rapports de performance 2022, 2023 et à mi-parcours 2024 de la PND*

1 Ce sont les mêmes établissements pénitentiaires et unités spéciales d'intervention qui sont équipés chaque année

En plus des réalisations susmentionnées, plusieurs réformes ont été mises en œuvre pour renforcer le dispositif de lutte contre le terrorisme, notamment :

(i) l'adoption de la politique de sécurité nationale (PSN) ;

ii) l'adoption de la loi n°006-2023/ALT du 09 mai 2023 relative à la Sécurité nationale, par l'Assemblée Législative de Transition (ALT) ;

(iii) l'adoption du décret 2023-0475/PRES/TRANS/PM/MDAC/MATDS/MJDHRI du 19 avril 2023 portant mobilisation générale et mise en garde ;

(iv) la mise en place d'une coordination nationale de lutte contre le terrorisme ;

(v) l'opérationnalisation de la Caisse d'assurance maladie des armées (CAMA), créée depuis 2020 et la mise en place de ses organes d'administration et de gestion ;

(vi) la création de l'agence de soutien aux veuves, orphelins et victimes de guerre.

Par ailleurs, les efforts ont permis de signer huit (8) accords de partenariat en matière de défense et de sécurité dont celui avec le Mali et le Niger ayant abouti à la création de l'Alliance des Etats du Sahel (AES). L'objectif de cette alliance est d'établir une architecture commune de défense collective et d'assistance mutuelle.

Les acquis à consolider en matière de lutte contre le terrorisme concernent le renforcement de l'équipement des forces combattantes, le recrutement de nouveaux éléments au profit des FDS et la poursuite de la libération des zones occupées en vue de la réinstallation des populations dans leurs localités d'origine.

I.2 : Lutter contre le grand banditisme et renforcement de la sécurité intérieure

I.2. Lutte contre le grand banditisme et renforcement de la sécurité intérieure

La réarticulation et le renforcement opérés du dispositif de sécurité intérieure durant la Transition ont eu le mérite de réduire le nombre d'agressions à mains armées qui sont passées de 832 en 2022 à 655 en 2023 et de permettre la réinstallation de 8 services publics, la réouverture de 15 sièges de circonscription administrative et la réinstallation de plus de 140 villages.

Les acquis engrangés dans le cadre du renforcement de la sécurité intérieure se rapportent notamment à l'assèchement des sources d'approvisionnement des terroristes en ressources de tous genres, à la construction et à la réhabilitation de services de sécurité ainsi qu'à l'organisation d'opérations et de patrouilles de sécurisation des personnes, des biens et des axes routiers.

Les principaux résultats liés à la sécurité intérieure sont consignés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Principaux résultats dans le domaine de la sécurité intérieure

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. Fin juin 2024	Réal. 2022-juin 2024
Nombre de patrouilles de sécurisation organisées	1200	51 966	75 684	-	127 650
Nombre de patrouilles de sécurisation des massifs forestiers effectuées	-	15 291	10 208	-	25 499
Nombre d'opérations conjointes pour le démantèlement des circuits informels de commercialisation des motos organisées	-	0	7	9-	16
Nombre d'opérations de contrôle des cycles et cyclomoteurs	-	0	21	8-	29
Nombre d'opérations conjointes pour le démantèlement des circuits informels de commercialisation des produits pétroliers organisées	-	0	7	9	16
Nombre de circuits informels de commercialisation des produits pétroliers démantelés	3	12	10	2	24
Nombre d'opérations de contrôle des produits pétroliers liquides et gazeux organisées	-	0	13	6	19

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. Fin juin 2024	Réal. 2022-juin 2024
Nombre d'établissements pénitentiaires dotés de matériel spécifique de sécurité	28	28	28	28	28
Nombre d'Unités spéciales judiciaires fonctionnelles	13	19	21	21	21
Nombre de centres de déradicalisation ouverts	-	2	1		3
Nombre de nouveaux services de sécurité construits ou réhabilités (Police, Gendarmerie et EP)	10	4	33	-	37

Source : *construit à partir des données des rapports de performance 2022, 2023 et à mi-parcours 2024 de la PND*

Par ailleurs, des réformes importantes ont été opérées en vue de renforcer la sécurité intérieure et de lutter efficacement contre le grand banditisme. Il s'agit, entre autres, (i) du renforcement du projet SMART BURKINA avec la mise en œuvre de la vidéo surveillance à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso pour la protection des biens et des personnes, (ii) du lancement de la plateforme e-visa, (iii) de l'élaboration d'un schéma d'analyse et de couverture des risques et (iv) de l'adoption de la loi portant condition d'entrée et de séjour des étrangers, de sortie des nationaux et des étrangers du territoire national.

En dépit des acquis ci-dessus cités, les points d'amélioration portent sur :

(i) le renforcement de l'assèchement des sources d'approvisionnement des terroristes en ressources de tout genre ;

(ii) le maillage du territoire en services de sécurité ;

(iii) l'intensification de la lutte contre le grand banditisme, notamment dans les grands centres urbains.

II. Mission 2 : Apporter une réponse urgente, efficace et efficiente à la crise humanitaire

Pour permettre aux personnes déplacées internes de se réinstaller en toute sécurité ou de vivre décemment dans les localités d'accueil, le Gouvernement a entrepris des actions d'urgence humanitaire, de relèvement des PDI et des communautés hôtes, d'éducation en situation d'urgence et de maintien de l'offre sanitaire en situation de crise.

II.1 : Réponse aux urgences humanitaires

II.1. Réponse aux urgences humanitaires

De toute son existence, le Burkina Faso n'a jamais été confronté à une crise humanitaire aussi profonde et massive. Une crise qui a impacté, en fin mars 2023, environ deux (2) millions de personnes. Grâce aux mesures vigoureuses engagées par le Gouvernement tant sur le plan stratégique que du point de vue opérationnel, la prise en charge de la crise humanitaire a radicalement changé.

L'introduction de la biométrie dans l'enregistrement des PDI, l'établissement des standards pour la prise en charge des PDI, des personnes vulnérables et des communautés hôtes ainsi que les actions et réformes opérées dans le cadre de la stratégie nationale intégrée de relèvement des PDI ont eu les effets suivants :

l'amélioration de l'accès des PDI et de leurs hôtes à l'eau potable et à l'assainissement ;

l'amélioration de la prise en charge psychosociale des PDI ;

le retour volontaire d'environ sept cent mille PDI dans leur localité d'origine.

En matière de réponse aux urgences humanitaires, les acquis probants enregistrés concernent la prise en charge psychosociale des victimes et personnes affectées par la crise sécuritaire et les catastrophes, la prévention et la gestion des catastrophes et des crises humanitaires, l'assistance en vivres et non vivres des PDI et des communautés hôtes et l'amélioration de leur accès à l'eau potable et à l'assainissement.

Aussi, des réformes majeures ont été mises en œuvre. Il s'agit notamment de :

(i) l'adoption du décret d'opérationnalisation du Secrétariat technique de gestion des urgences WASH ;

(ii) l'élaboration du document de standard de prise en charge des PDI, des personnes vulnérables et des communautés hôtes ;

(iii) l'introduction de la biométrie dans l'enregistrement des PDI ;

(iv) l'opérationnalisation du dispositif national de prise en charge des pupilles de la Nation ;

(v) la promotion de 20 crèches mobiles et haltes garderies.

Les changements importants enregistrés ont porté sur le retour volontaire de 592 391 PDI dans 459 localités, au 31 mars 2024, et l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement des populations dans les régions à fort défi sécuritaire.

Les résultats en lien avec la réponse aux urgences humanitaires sont consignés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Principaux résultats dans le domaine de la réponse aux urgences humanitaires

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. Fin juin 2024	Réal. 2022- juin 2024
Nombre de PDI et victimes de catastrophes prises en charge sur le plan psychosocial	-	2 200 160	3 327 721	885 895	4 213 616
Nombre de personnes vulnérables et victimes de catastrophes et crises humanitaires bénéficiaires d'une assistance alimentaire	2 000 000	3 038 542	3 327 721		3 327 721
Nombre de ménages déplacés internes dotés en Articles essentiels ménagers (AME) y compris les retournés	441 000	492 947	16 998	12 506	522 451
Nombre de ménages vulnérables ou victimes de catastrophes et crises humanitaires bénéficiaires d'abris d'urgence	300	44 100	14567	6 257	64 924
Nombre de forages équipés de PMH réalisés dans les zones d'origine des PDI	106	62	99	214	375
Nombre de forages équipés de PMH réhabilités dans les zones d'origine des PDI	149	58	17	83	158
Nombres de PEA réalisés dans les zones d'origine des PDI	28	14	30	26	70
Nombre de nouvelles AEPS réalisées dans les zones d'origine des PDI	15	10	6	24	40
Nombre de latrines familiales réalisées dans les ménages d'accueil des PDI	492	19 244	3 158	1 487	23 889
Nombre de blocs latrines communautaires et institutionnels réalisés dans les sites d'accueil des PDI		791	473	133	1 397
Nombre de plans de préparation et de réponse (dits de contingence) aux catastrophes et crises élaborés	0	12	13	1	26
Nombre d'entrepôts régionaux de pré positionnement construits	0	3	5	0	8
Nombre de camions acquis pour le transport des vivres et non vivres destinés aux PDI et les personnes affectées par les catastrophes	0	0	7	0	7

Source : *construit à partir des données des rapports de performance 2022, 2023 et à mi-parcours 2024.*

Toutefois, la réponse à la crise humanitaire peut être améliorée en ces aspects suivants :

(i) le ciblage des PDI et des communautés hôtes à travers la mise à l'échelle nationale du système d'enregistrement biométrique des PDI ;

(ii) la facilitation de l'accès de certaines zones d'accueil des PDI et des villages de retour ;

(iii) l'accès à l'eau potable des populations vivant dans les régions à fort défi sécuritaire, particulièrement l'Est et le Sahel.

II.2 : Résilience des PDI et des communautés hôtes

II.2. Résilience des PDI et des communautés hôtes

Les principaux acquis engrangés au titre du relèvement et du renforcement de la résilience des PDI et des communautés hôtes portent sur les transferts monétaires, les appuis en AGR, en logements et en intrants agro-sylvo-pastoraux au profit des PDI et communautés hôtes et l'accès des PDI à la terre dans le cadre de la mise en place du plan de soutien aux PDI, aux personnes pauvres et vulnérables et autres personnes affectées par le terrorisme.

Tableau 4 : Principaux résultats dans le domaine de la résilience des PDI et communautés hôtes

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. Fin juin 2024	Réal. 2022-juin 2024
Nombre de ménages pauvres et vulnérables, y compris les PDI, bénéficiaires de transfert monétaire		202 256	131 431	0	333 687
Nombre de PDI et personnes vulnérables des communautés hôtes bénéficiaires d'appui pour la réalisation d'AGR	0	70 103	101 345	1524	172 972
Nombre de ménages PDI bénéficiaires d'appui au logement	0	0	46 799	0	46 799
Nombre de logements sociaux construits en faveur des PDI			312		312
Nombre de logements de solidarité construits au profit de PDI retournées	0	0	0	15	15
Nombre de ménages de PDI et communautés hôtes bénéficiaires de terrains aménagés pour exploitation agricole	-	-	3 504	-	3 504
Quantité de semences améliorées de céréales et de cultures maraichères mise à la disposition des personnes vulnérables y compris les PDI (Tonnes)		3 095,96	59,44		3 155,4
Quantité d'engrais mise à la disposition des personnes vulnérables y compris les PDI (Tonnes)		1 786,14	8 018		9 804,14
Nombre d'équipements/matériels mis à la disposition des personnes vulnérables y compris les PDI		745	600		1 345

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. Fin juin 2024	Réal. 2022-juin 2024
Nombre de jeunes éleveurs PDI re-capacités avec des animaux reproducteurs		1 714	3 015		4 729
Effectif des jeunes déplacés internes/ hôtes bénéficiaires de microprojets agropastoraux		100	714		814

Source : *construit à partir des données des rapports de performance 2022, 2023 et à mi-parcours 2024 de la PND.*

Les efforts conjugués du Gouvernement et de l'ensemble des partenaires techniques et financiers ont permis d'autonomiser financièrement 11 975 ménages de PDI dont 6 227 ménages dirigés par des femmes.

La poursuite de l'autonomisation des PDI et des communautés hôtes à travers le soutien à la réalisation d'AGR, la mise en place de microprojets ainsi que l'accompagnement en matériels de production, de transformation et de conservation constitue le principal défi dans le domaine du relèvement et du renforcement de la résilience des PDI et communautés hôtes. L'opérationnalisation du Programme d'appui aux ménages pauvres et vulnérables (PAMPV) et l'accélération de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de relèvement des PDI et des communautés d'accueil (SNR-PDICA) permettront de relever ce défi.

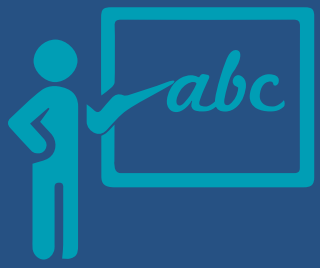

II.3 : Continuité de l'éducation

II.3. Continuité de l'éducation

Lutter contre la privation de l'école dont sont victimes un grand nombre d'enfants qui vivaient dans les localités affectées par le terrorisme a été une bataille importante que le Gouvernement a menée et continue de mener. Pour ce faire, il a articulé ses actions sur la délocalisation des structures éducatives des zones à fort défi sécuritaire vers des zones plus sécurisées, la construction d'espaces temporaires d'apprentissage (ETA) et l'octroi de subventions aux élèves déplacés internes (EDI).

Le tableau ci-après présente les principales réalisations dans le cadre de la poursuite de l'éducation en situation d'urgence.

Tableau 5 : Principaux résultats dans le domaine de la continuité de l'éducation

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. Fin juin 2024	Réal. 2022-juin 2024
Nombre de structures éducatives réouvertes[2]	-	197	539	1 382	1 382
Nombre de structures éducatives délocalisées[3]	-	87	391	393	393
Nombre d'ETA réalisés	-	750	950		1 700
Nombre de salles de classe louées	40	100	84	250	434
Nombre d'élèves/apprenants chefs de ménage bénéficiaires des subventions	-	250	750	703	1 703
Nombre de bénéficiaires (filles et enfants vulnérables déplacés) de la subvention à la scolarisation	-	300	250	509	1 059
Nombre d'élèves des zones de repli des populations déplacées internes bénéficiaires de kits scolaires	12 000	51 000	34 000	23 800	108 800
Nombre d'animateurs communautaires recrutés pour la continuité éducative	64	100	495	626	1 221
Nombre d'enseignants/animateurs bénéficiaires de renforcement de capacités en Appui psychosocial (APS), approche Safe school sur les curricula ESU et l'enseignement à distance et autres approches innovantes	-	1 950	2 014	1 288	5 252

Source : *ST/ESU*

2 Les données de l'année N correspondent à celles du 31 mai de ladite année

3 Les données de l'année N correspondent à celles du 31 mai de ladite année

Ces différentes réalisations ont permis à des milliers d'enfants de rester dans le système éducatif.

En dépit de ces acquis, redonner l'accès à l'éducation aux enfants qui en sont privés du fait de la crise sécuritaire requiert la poursuite de la réouverture des structures éducatives et des initiatives pour le maintien des EDI dans le système éducatif.

ESPACE NUMERIQUE OUVERT (ENO)

II.4 : Offre sanitaire en situation de crise

II.4. Offre sanitaire en situation de crise

En vue de renforcer la continuité de l'offre de soins et de services d'urgence de base au profit des populations affectées par le terrorisme y compris les PDI, le Gouvernement a mis en œuvre plusieurs actions suite aux différentes opérations de reconquête du territoire et de sécurisation des localités reconquises. Il s'agit, entre autres, de la réouverture de certaines formations sanitaires, de la prise de mesures incitatives afin de fixer le personnel de santé et le redéploiement de certains agents, de la création de postes de santé avancé (PSA), du déploiement d'équipes/cliniques mobiles, du recrutement et du déploiement d'agents de santé à base communautaire (ASBC).

Tableau 6 : Principaux résultats dans le domaine de la santé en situation de crise

Indicateurs	Réal. 2022-juin 2024
Nombre de formations sanitaires fonctionnant à minima	361
Nombre total de formations sanitaires réouvertes et fonctionnelles	168
Nombre d'agents de santé redéployés	447
Nombre d'agents de santé recrutés et déployés en appui (réserve sanitaire, personnel soignant ONG)	1 827
Nombre total de Postes de santé avancés (PSA) fonctionnels	59
Nombre d'équipe/cliniques mobiles déployées fonctionnelles	13
Nombre de volontaires nationaux agents de santé à base communautaire (ASBC) recrutés et déployés	15 000
Nombre de personnels de santé transportés par voie aérienne à destination des localités d'accès difficile	1 108
Nombre de motos et de véhicules acquis pour la mise en œuvre des activités dans les ZADS	40
Nombre de PDI ayant bénéficié de consultations	547 605

Source : *DGESS, MSHP, rapport annuel ZADS CORUS, 2023*

En dépit des efforts déployés pour assurer la continuité des soins et des prestations de services d'urgence aux populations affectées par la crise sécuritaire, des défis demeurent. Font partie de ces défis :

(i) l'approvisionnement continu en médicaments essentiels et équipements de base dans les formations sanitaires fonctionnelles, les postes de santé avancés et les cliniques mobiles dans les zones affectées ;

(ii) le renforcement des mesures incitatives pour réduire le nombre élevé de départ des personnels de santé.

URGENCES

III. Mission 3 : Promouvoir la bonne gouvernance et lutter contre la corruption

La promotion la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption constituent une dimension importante de la politique menée par le Gouvernement de la Transition. Les acquis engrangés à travers cette action gouvernementale s'appréhendent à la fois aux plans de la gouvernance économique, des secteurs sociaux ainsi que des secteurs porteurs pour l'économie et l'emploi.

III.1 : Gouvernance économique

III.1. Gouvernance économique

L'objectif est de renforcer et d'améliorer la gestion des finances publiques par la promotion de la transparence et la redevabilité ainsi que la lutte contre la fraude, le faux et la corruption.

À ce titre, il s'agit de poursuivre les objectifs spécifiques suivants :

(i) l'amélioration de la planification et de la gestion du développement;

(ii) l'accroissement de la mobilisation des ressources internes ;

(iii) une bonne gestion budgétaire et du patrimoine de l'État ;

(iv) l'accélération du processus de développement local ;

(v) la lutte contre la fraude, le faux et la corruption.

III.1.1. Planification du développement et gestion opérationnelle de l'économie

Dès la formation du Gouvernement, le Ministère en charge de l'économie, des finances et de la prospective (MEFP) s'est rapidement attelé à doter le pays d'un cadre d'orientation de la conduite des priorités de la Transition en élaborant le PA-SD 2023-2025 qui a été adopté le 25 janvier 2023 et décliné, dès février, en PA-SD sectoriels et régionaux. Le maintien et la redynamisation des instruments de planification et d'aménagement du territoire tout en les réorientant vers des politiques plus endogènes ont été le crédo de la planification et de la gestion du développement.

Les principaux résultats sont consignés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 7 : Principaux résultats dans le domaine de la planification du développement et gestion opérationnelle de l'économie

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. Fin juin 2024	Réal. 2022-juin 2024
Nombre de commerçants contrôlés	16 387	13 443	15 313	8 313	37 069
Nombre de mesures urgentes prises pour contenir la crise alimentaire et l'inflation	20	11	11	02	24
Nombre des rapports thématiques de l'ENP post-2025 (macroéconomique, social, politique et diagnostic stratégique)	-	0	4		4
Nombre de projet d'entreprises du Programme AGRINOVA financés	58	22	70	16	108
Nombre de PME bénéficiaires de crédit d'investissement	52	5	31	2	38
Disponibilité du PA-SD	-	1	1		1
Disponibilité des PA-SD sectoriels			14		
Disponibilité des PA-SD régionaux			13		
Nombre de rapports de performance de mise en œuvre de la PND	2	2	2		4

Source : *construit à partir des données des rapports de performance 2022, 2023 et à mi-parcours 2024 de la PND.*

Par ailleurs, une Caisse des dépôts et d'investissements du Burkina Faso (CDI-BF) a été créée en vue de participer au financement des projets d'investissements structurants de l'État et une plateforme électronique de suivi des indicateurs des référentiels de développement a été mise en place.

La mise en œuvre des actions menées pour lutter contre l'inflation ont contribué à ramener le taux d'inflation à 0,7% en 2023 contre 14,1% en 2022.

En matière de planification du développement et de gestion de l'économie, certains domaines doivent être renforcés. Il s'agit de : l'allégement des conditions d'accès au financement des PME/PMI, l'amélioration du pilotage du développement à travers l'élaboration des Plans locaux de développement, la poursuite de la maitrise de l'inflation et l'amélioration de la participation des Burkinabè de l'extérieur au processus de développement socio-économique.

III.1.2. Mobilisation des ressources internes

Dans le contexte du resserrement des appuis des PTF, les actions majeures de financement des priorités de la Transition ont plus que jamais reposé sur la mobilisation vigoureuse des ressources financières internes. Les efforts en la matière ont permis de porter le ratio des recettes fiscales sur le PIB de 15% en 2021 à 17,8% en 2023.

Les actions majeures menées ont concerné la modernisation des processus de recouvrement et l'élargissement de l'assiette fiscale.

Les principaux acquis y relatifs sont consignés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 8 : Principaux résultats dans le domaine de la mobilisation des ressources internes

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. Fin juin 2024	Réal. 2022-juin 2024
Niveau de mise en œuvre de la facture normalisée au niveau du RNI	90%	83,48%	85,89%	88,20%	88,20%
Niveau de mise en œuvre de la facture normalisée au niveau du RSI	-	18%	57,06%	68,38%	68,38%
Niveau de mise en œuvre de la facture normalisée au niveau de la CME	-	18%	28,66%	30,04%	30,04%
Nombre de références cadastrales numérisées dans eCadastre	-	434 274	848 903	312 096	1 595 273
Nombre de propriétaires de parcelles identifiés dans eCadastre	-	98 729	277 875	0	376 604
Nombre de parcelles évaluées dans eCadastre	-	0	17 327	234 628	251 955
Disponibilité d'une base de données du cadastre foncier national	-	0	1		1

Source : *construit à partir des données des rapports de performance 2022, 2023 et à mi-parcours 2024 de la PND.*

Outre ces résultats quantitatifs, des réformes ont été menées dans le but d'optimiser la mobilisation des ressources. Il s'agit, entre autres, de :

(i) la mise en place d'un système électronique de délivrance de timbres (e-timbres) ;

(ii) la mise en place de la plateforme e-douanes ;

(iii) la mise en place du système de gestion automatisée des recettes de service (SYGARS) ;

(iv) la mise en place de *e-contravention* ;

(v) la mise en place du Fonds de soutien patriotique (FSP) qui a permis la collecte de 152,76 milliards F CFA à fin mai 2024.

Par ailleurs, une opération de recensement et d'imposition fiscale dans les marchés et yaars de la région du Centre a été initié en 2024. L'objectif est de faciliter la contribution des acteurs du secteur informel aux recettes fiscales et parafiscales en vue de soutenir la lutte contre l'insécurité et la gestion de la crise humanitaire.

Les acquis à consolider en matière de mobilisation des ressources internes concernent l'opérationnalisation de la facture électronique certifiée, la réinstallation des services de recouvrement dans les localités libérées de l'emprise terroriste et l'élaboration du document de politique fiscale du Burkina Faso.

III.1.3. Gestion budgétaire et du patrimoine de l'État

Dans le contexte actuel de la double crise sécuritaire et humanitaire qui a accru la tension sur les ressources budgétaires, le crédo de la gestion du budget et du patrimoine de l'État a été la rationalisation des dépenses. Cette rationalisation a permis de ramener déficit budgétaire de 9% en 2022 à 6,5% en 2023 et cela, grâce aux mesures et réformes engagées, au rang desquelles :

(i) la suspension de l'achat de véhicules au profit des structures de l'État et de ses démembrements ;

(ii) le développement de la plateforme e-bulletin ;

(iii) l'opérationnalisation de la plateforme de gestion des missions à l'intérieur du pays ;

(iv) le développement de la plateforme de gestion des ventes aux enchères (SyLEP) ;

(v) le développement du module comptabilité dans SI-N@folo ;

(vi) le développement des interfaces entre le système d'information du Trésor et la plateforme GIM-UEMOA ;

(vii) la création de la Banque de dépôts du Trésor (BDT).

À cela s'ajoutent :

(i) la production du compte central des matières de l'État ;

(ii) la réalisation d'opérations de contrôle de présence, de service fait et des éléments de rémunération des agents publics ;

(iii) l'audit des baux administratifs.

Les acquis à consolider concernent principalement la poursuite de la digitalisation des procédures de gestion de la commande publique.

III.1.4. Aménagement du territoire et développement local

Le développement de la planification spatiale afin de mieux organiser les investissements au niveau territorial a été un domaine de progrès franc.

Trois schémas régionaux d'aménagement et de développement durable du territoire (Centre, Sahel et Est) ont été élaborés et adoptés. Aussi, sept (7) études ont été réalisées dans le cadre de la formulation du document de l'agropole de Samandeni et l'Observatoire national de l'économie territoriale a été mis en place.

En matière du développement des économies locales, diverses infrastructures ont été réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'urgence de développement territorial et de résilience (PUDTR), du Programme de réalisation des infrastructures socio- économiques (PRISE), du Projet communautaire de relèvement et de stabilisation du Sahel (PCRSS) et du Programme d'appui au développement des économies locales (PADEL). Ces infrastructures ont été réalisées dans les domaines de la santé, de l'éducation, du transport, de l'agriculture, de l'eau et de l'assainissement, etc.

Pour ce qui est de la mobilisation des ressources au profit des Collectivités territoriales (CT), ce sont respectivement 39 milliards FCFA et 44 milliards FCFA qui ont été mobilisés en 2022 et 2023. À fin mars 2024, 10,8 milliards F CFA ont été mobilisés sur une prévision trimestrielle de 9 milliards FCFA au profit des Collectivités territoriales.

S'agissant du transfert des ressources aux collectivités territoriales en accompagnement des compétences transférées, la part du budget transférée au CT est passé de 15,3% en 2021 à 15,33% en 2022 et à 15,45% en 2023.

Au titre du Fonds minier de développement local (FMDL), ce sont 48,006 milliards FCFA en 2022 et 20,758 milliards en 2023 qui ont été mobilisés. En 2021, le montant collecté s'élevait à 49,851 milliards FCFA.

En matière d'aménagement du territoire et de développement local, quelques défis demeurent. Il s'agit de : (i) l'opérationnalisation des organes et structures de l'aménagement du territoire, (ii) la poursuite de l'élaboration des instruments d'aménagement et de développement durable du territoire, (iii) la dynamisation du pôle de croissance de Bagré et (iv) l'accélération de la mise en place des autres pôles (Samandeni, Eco-touristique de l'Est, Sahel et Sourou).

III.1.5. Lutte contre la fraude, le faux et la corruption

La lutte contre la fraude, le faux et la corruption est l'une des actions vigoureuses portée par la Transition. De 2022 à 2023, au moins 865 cas d'infractions du genre ont été identifiées et réprimées. Dans ce cadre, les principales actions mises en œuvre ont été les suivantes :

(i) la diligence d'une enquête sur les flux financiers illicites dans le domaine minier ;

(ii) l'assainissement du marché intérieur ;

(iii) la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;

(iv) l'audit des ministères, des Institutions, des Projets et programmes de développement (PPD), des sociétés d'État et des Établissements publics de l'État (EPE).

Les principaux résultats liés à la mise en œuvre de ces actions sont consignés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 9 : Principaux résultats dans le domaine de la lutte contre la fraude, le faux et la corruption

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. Fin juin 2024	Réal. 2022-juin 2024
Nombre d'entreprises contrôlées sur l'application de la réglementation en matière douanière, fiscale, commerciale et environnementale	-	114	167	97	378
Nombre de sorties-terrain pour le contrôle de la régularité, de la détention et de la destination des marchandises en circulation ou en transit effectuées	52	300	779	357	1 436
Nombre de ministères, institutions, entreprises publiques, EPE et projets et programmes audités	27	28	49	10	87
Disponibilité du rapport de l'ENR/FT	-		1	-	1
Disponibilité du rapport d'enquête sur les flux financiers illicites dans le domaine minier	-		1	-	1
Nombre de juridictions et établissements pénitentiaires audités	-	11	0		11
Nombre de structures (judiciaires, pénitentiaires et droits humains) contrôlées	24	17	13		30

Source : *construit à partir des données des rapports de performance 2022, 2023 du rapport à mi-parcours 2024 de la PND.*

En plus de ces résultats, on note l'adoption du décret n°2024-0202/ PRES-TRANS/PM/ MFPTPS/MATDS/MEFP/MJDHRI du 14 mars 2024 portant conditions et modalités de dénonciation des faits de corruption et infractions assimilées, des mauvaises pratiques dans les administrations publiques ainsi que les récompenses y afférentes.

Le principal point d'amélioration concerne l'adoption des textes pour un meilleur fonctionnement de l'Autorité supérieure de contrôle d'État et de lutte contre la corruption (ASCE/ LC) et des autres corps de contrôle.

III.2 : Gouvernance des secteurs sociaux

III.2. Gouvernance des secteurs sociaux

L'amélioration de la gouvernance des secteurs sociaux a consisté à renforcer le développement du capital humain en vue d'assurer son adéquation avec les besoins de l'économie. Les actions menées portent sur la concrétisation de six objectifs à savoir :

(i) la promotion de la santé de la population et l'accélération de la transition démographique ;

(ii) l'accroissement de l'offre et l'amélioration de la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation ;

(iii) la promotion de la recherche et l'innovation et le renforcement de l'utilisation des résultats de la recherche en faveur de la transformation de l'économie ;

(iv) la promotion de l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes ;

(v) la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles ;

(vi) l'amélioration du cadre de vie, de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

Les principaux acquis au cours de la période de 2022 au 30 juin 2024 sont présentés comme suit, par domaine.

III.2.1. Santé

Dans le domaine de la santé, les efforts consentis par la Transition ont consisté à poursuivre les réformes et investissements en vue d'améliorer le bien-être des populations.

Les acquis majeurs en termes de réformes ont concerné :

(i) la poursuite de la politique de gratuité de soins et son extension aux blessés de guerre ;

(ii) l'opérationnalisation progressive du Service d'aide médicale d'urgence (SAMU) ;

(iii) l'introduction de nouveaux vaccins dans la routine de vaccination, l'adoption d'un décret encadrant la vacation du personnel public de santé dans le privé ;

(iv) la réduction d'au moins 50% à 80% des tarifs des examens de scanner, d' Imagerie par résonance magnétique (IRM) et des séances d'hémodialyse ;

(v) la subvention de 70% à 100% par le budget de l'État de la prise en charge de la radiothérapie de certains cancers (cancers toute forme des enfants de moins de 15 ans, cancers féminins, c'est-à-dire du col de l'utérus et du sein, cancer de la prostate) ;

(vi) la transformation de la CAMEG en société d'État pour affirmer la souveraineté du pays dans le domaine stratégique du médicament.

Le tableau ci-dessous présente les résultats majeurs dans le domaine de la santé.

Tableau 10 : situation des principaux acquis concernant la poursuite des réformes en matière de santé

Indicateurs		Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. Fin juin 2024	Réal. 2022-juin 2024
Nombre de prestations gratuites offertes aux enfants de moins de 05 ans		10 443 927	9 857 875	10 306 739	4 020 794	24 185 408
Nombre de prestations gratuites offertes aux femmes		7 178 651	7 142 208	9 228 233	4 041 540	20 411 981
Nombre de prestations gratuites offertes aux personnes affectées par le VIH		0	52 381	81 767	-	134 148
Niveau de fonctionnalité du centre d'appel d'urgence du SAMU de Ouagadougou (%)		0	10	95	95	95
Niveau de fonctionnalité du centre d'appel d'urgence du SAMU de Bobo-Dioulasso (%)		0	0	25	45	45
Proportion des formations sanitaires certifiées (%)	CHR/CHU	NA	100	100	100	100
	CMA/cliniques	NA	NA	96,98	100	100
	CSPS/CSI des cabinets médicaux	NA	NA	NA	0	100
Pourcentage d'enfants âgés de 9 ans ayant reçu une dose de vaccin HPV au niveau national		0	70	95,6	34,8	-
Pourcentage d'enfants ayant reçu une dose de vaccin hépatite B à la naissance (%)		0	62,4	95,18	35	-
Couverture vaccinale des enfants de moins de 5 ans dans les zones pilotes (RTS' S3) contre le paludisme		NA	NA	NA	47,8	47,8

Source : *construit à partir des données des rapports de performance 2022, 2023 et à mi-parcours 2024 de la PND .*

Aux reformes ci-dessus énumérées, s'ajoute la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de santé communautaire, avec le recrutement de 15 000 nouveaux agents de santé à base communautaire (ASBC). Les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso qui ne disposaient pas d'ASBC ont été couvertes par ce recrutement et certaines zones à fort défi sécuritaire ont été renforcées.

Cette action a permis de faire passer la proportion des villages disposant d'au moins deux ASBC à 94,42% en 2023.

En termes de poursuite des investissements en matière de santé, les acquis majeurs sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 11 : situation des principaux résultats en matière de poursuite des investissements en matière de santé

Indicateurs		Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. Fin juin 2024	Réal. 2022-juin 2024
Nombre de nouveaux CSPS construits et équipés		0	27	25	0	52
Nombre de nouveaux CSPS transformés en CM		0	44	16	0	60
Niveau de réalisation des CMA normalisés (%)	Pô	-	50	98	98-	98
	Diébougou	-	50	62	62	62
Niveau de réalisation de nouveaux CMA (%)	Léna	-	5	39	43,02	43,02
	Karangasso-vigué	-	5	61	75,23	75,23
	Kampti	-	45	69,72	69,72	69,72
	N'Dorola	-	58	58	58	58
	Mani	-	95	95	95	95
Niveau de réalisation de la première phase du centre de cancérologie de Tengandogo (%)		70	75	98	98	98
Niveau de réalisation du nouveau CHU de Bobo-Dioulasso (%)		10	15	75	87	87
Niveau de réalisation du centre de radiothérapie de Bobo-Dioulasso (%)		0	1	65	80	80
Niveau de réalisation du CHU de Bassinko (%)		0	7	8	18	18
Niveau de réalisation du CHR de Manga (%)		48,05	70,75	95,54	98	98
Niveau de réalisation du centre de neurochirurgie spécialisé de Tengandogo (%)		46	75	79	79	79
Niveau de réalisation du centre de gériatrie de Ouagadougou (%)		41	44	55,3	64	64

Source : *construit à partir des données des rapports de performance 2022, 2023 et à mi-parcours 2024 de la PND.*

Des actions ont été également menées dans le cadre du renforcement des plateaux techniques des formations sanitaires à travers l'acquisition de 06 scanners et de 3 IRM.

Ces investissements, notamment la construction des nouveaux CSPS, ont permis de réduire la distance moyenne à parcourir pour atteindre un centre de santé qui est passée de 5,5 km en 2021 à 5,3 Km en 2023. Toutefois, des insuffisances sont relevées dans la réalisation du CHR de Dédougou et du CHR de Fada.

III.2.2. Éducation

En matière d'éducation et de formation, le Gouvernement a su prendre les mesures nécessaires pour contenir la baisse des indicateurs d'admission dans les cycles d'enseignement primaire, post primaire et secondaire.

En effet, le taux brut d'admission au secondaire, qui a connu une forte chute entre 2021 et 2022, passant de 19,5% à 16,2%, a connu une hausse de plus de deux points de pourcentage en 2023, soit 18,8%. Quant à l'admission au post primaire, bien qu'elle ait baissé entre 2021 et 2023, passant de 42,9% à 40,9%, son niveau est supérieur à celui de 2020 qui est de 40,3%.

Le Gouvernement a également pu poursuivre l'objectif de faire basculer le système éducatif vers l'Enseignement et formation techniques et professionnels (EFTP).

Au supérieur, la Transition a poursuivi les objectifs d'amélioration de l'offre et la qualité de l'enseignement, de normalisation des années académiques tout en œuvrant à instaurer la démocratie dans la gouvernance des universités et centres de recherche.

Concernant les investissements en infrastructures éducatives, les résultats majeurs qui ont permis d'améliorer l'offre éducative sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 12 : Situation des principaux résultats en matière d'investissement en infrastructures éducatives

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. Fin juin 2024	Réal. 2022-juin 2024
Nombre de salles de classe construites pour la résorption des paillotes	150	45	30	15	90
Nombre de nouvelles salles de classe construites pour la résorption des CEG dans les salles d'emprunt	68	24	16	12	52
Nombre de nouvelles salles de classe (préscolaire, primaire, post primaire et secondaire) construites	739	253	48	174	475
Nombre d'ateliers équipés dans les établissements d'EFTP	0	4	1	0	5
Nombre de lycées scientifiques construits	6	1	5	1	7
Effectif des apprenants formés dans les Centres de formation professionnelle	9 633	8 048	5 847	4 862	18 757
Nombre de cartes d'identité scolaires réalisées dans le cadre du fichier national des élèves, de l'inscription en ligne des élèves et de la production des cartes d'identité scolaires au Burkina Faso	-	-	5 463	0	5 463

Source : *construit à partir des données des rapports de performance 2022, 2023 et à mi-parcours 2024 de la PND.*

En termes de perspectives, l'accent sera mis sur l'accélération des réalisations d'infrastructures éducatives, la poursuite des initiatives innovantes en matière d'éducation et l'accélération de la mise en œuvre de la stratégie en situation d'urgence. Ces interventions doivent contribuer à améliorer davantage les taux bruts de scolarisation au primaire et au secondaire.

S'agissant des réformes en faveur du système éducatif, les principaux acquis sont consignés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 13 : Situation des principaux acquis liés aux réformes du système éducatif

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. Fin juin 2024	Réal. 2022-juin 2024
Nombre de curricula TIC pour l'éducation au numérique dans l'enseignement primaire construits	0	6	6	16	28
Nombre de référentiels de l'EFTP selon l'Approche basée sur les compétences élaborés	13	12	12	10	34
Nombre de curricula en éducation civique au post-primaire et au secondaire élaborés	-	-	7	0	7
Nombre de curricula régissant le fonctionnement des Centre de préparation aux grandes écoles (CPGE) révisés	-	_	1	0	1

Source : *construit à partir des données des rapports de performance 2022, 2023 et à mi-parcours 2024 de la PND.*

La poursuite de la réforme du système éducatif s'est également traduite par (i) la formulation et la relecture de manuels scolaires en vue de l'intégration de valeurs socioculturelles et républicaines, (ii) l'élaboration d'un cadre d'orientation juridique, pédagogique et didactique sur l'introduction des métiers au primaire et au post-primaire, (iii) le recensement des structures éducatives afin de disposer d›un répertoire exhaustif de l'ensemble des structures éducatives relevant du champ de couverture du MENAPLN et (iv) le renforcement de la professionnalisation dans tous les maillons du système éducatif.

Les performances enregistrées ont permis de renforcer la gouvernance des EFTP et de l'enseignement supérieur, en témoigne :

- l'amélioration du taux d'accroissement annuel des effectifs de l'EFTP qui s'est établi à 18,77% en 2023 pour une cible de 9% ;
- l'augmentation de la proportion des étudiants inscrits dans les filières de l'EFTP au public à 11,4% en 2023 contre 10,5% en 2021.
- l'amélioration de la proportion des filières ayant normalisée leurs années académiques de 48,1% en 2023 contre 42% en 2022 ;
- l'accroissement du nombre d'étudiants et étudiantes pour 100 000 de 884 en 2021 à 992 en 2023 ;
- l'amélioration de la proportion d'étudiants et étudiantes ayant achevé un cycle de 70,6% en 2021 à 74,5% en 2023.

Pour ce qui est de l'amélioration de l'offre et de la qualité de l'enseignement supérieur, les résultats majeurs sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 14 : Situation des principaux acquis de l'amélioration de l'offre et de la qualité de l'enseignement supérieur

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. Fin juin 2024	Réal. 2022-juin 2024
Nombre d'étudiants bénéficiaires des aides et prêts par an	107 540	97 630	98 467 dont 38 711 filles	56 764	252 861
Nombre d'étudiants bénéficiaires de bourses	8 485	9 617	8 630 dont 3340 filles		18 247
Nombre d'étudiants demandeurs de logement hébergés	8 099	7 562	7 812 dont 3 701 filles	6 749	22 123
Nombre de plats servis par an dans les restaurants universitaires	10 083 000	11 000 000	12 139 668	8 426 672	31 566 340
Nombre de bâtiments pédagogiques construits	3	1	1	0	2
Nombre d'amphithéâtres construits	4	2	2	0	4

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. Fin juin 2024	Réal. 2022-juin 2024
Nombre d'espaces numériques ouverts construits	0	0	1	0	1
Nombre d'ordinateurs livrés aux étudiants à prix subventionnés	12 150	8 279	10 294	6 541	25 114
Proportion des filières ayant achevé les semestres dans les délais	46	45	60,4	ND	60,4
Disponibilité du Livre blanc de l'enseignement supérieur	0	0	1	1	1
Nombre d'assistants, assistants hospitalo-universitaires et attachés de recherche recrutés	183	158	146	0	304

Source : *construit à partir des données des rapports de performance 2022, 2023 et à mi-parcours 2024 de la PND.*

À ces acquis s'ajoutent l'interconnexion et la connexion à Internet dans les institutions d'enseignement supérieur et de recherche ainsi que la mise en place et l'opérationnalisation de la solution intégrée de Campus Faso pour la gestion du système LMD.

En termes d'amélioration, les actions à mettre en œuvre concernent la résorption des chevauchements des années académiques, l'accélération de la réalisation des infrastructures universitaires, l'amélioration de l'offre des œuvres universitaires.

III.2.3. Recherche scientifique et innovation

Dans le domaine de la recherche scientifique et de l'innovation, les acquis majeurs ont concerné la promotion et le renforcement de l'utilisation des résultats de la recherche, présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 15 : Situation des principaux résultats en matière de recherche et d'innovation

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. Fin juin 2024	Réal. 2022-juin 2024
Nombre total de technologies, procédés, méthodes et innovations générés par an	25	47	59	3	109
Nombre de technologies, innovations et inventions incubées	15	10	10	4	24
Nombre de vitrines d'exposition de technologies, inventions et innovations construites	0	1	1	-	02

Source : *construit à partir des données des rapports de performance 2022, 2023 et à mi-parcours 2024 de la PND.*

En sus de ces résultats, on peut capitaliser l'opérationnalisation, en 2023, de la Station spatiale satellitaire Burkina SAT et le recrutement de chercheurs qui a permis de faire passer le nombre de chercheurs pour 1 000 000 d'habitants de 89 en 2021 à 95 en 2023.

Les perspectives dans le domaine de la recherche scientifique et de l'innovation concernent l'accélération des travaux de construction de la technopole pharmaceutique de Kokologho, l'amélioration du financement de la recherche et la valorisation des résultats de recherche.

III.2.4. Emploi et protection sociale

La promotion de l'emploi décent et de la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes et la protection des enfants en difficulté n'ont pas été des domaines ignorés de la politique du gouvernement de la transition. En effet, en matière de protection sociale, outre l'adoption de la stratégie nationale de protection sociale 2024 – 2028, les grandes réalisations concernent les progrès réglementaires inscrits dans le tableau ci-dessous qui permettront de renforcer l'application du Régime d'assurance maladie universelle (RAMU) et de la loi portant régime sécurité sociale applicable aux travailleurs salariés et assimilés.

Tableau 16 : Situation des acquis en matière de reformes

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. Fin juin 2024	Réal. 2022-juin 2024
Nombre de décrets d'application de la RAMU adoptés	0	2	5	1	8
Nombre de textes d'application de la loi n°004/2021 portant régime de sécurité sociale applicable aux travailleurs salariés et assimilés adoptés	0	12	10	0	22
Nombre de textes d'application de la loi N°003 /2021 portant régime de sécurité sociale applicable aux agents publics de l'État adoptés	0	2	2	0	4

Source : *construit à partir des données des rapports de performance 2022, 2023 et à mi-parcours 2024 de la PND.*

En termes de défis, il s'agit d'accélérer l'adoption de la loi portant code du travail et l'opérationnalisation complète du Régime d'assurance maladie universelle (RAMU), à travers l'établissement de cartes d'assurés à la Caisse nationale d'assurance maladie universelle (CNAMU).

Concernant les mesures actives en faveur de l'emploi et l'insertion professionnelle, les innovations majeures apportées sont relatives :

i) au Référent opportunités insertion (ROPI) qui vise à faciliter l'accès des jeunes aux informations sur les opportunités socioéconomiques et professionnelles et à offrir des services d'accompagnement de proximité aux jeunes vivant en milieu rural ;

(ii) à la création de Bureaux bilan de compétences et accompagnement (BCA) dont l'ambition est de mettre en place des espaces emploi dans les universités et institut supérieurs publics et privés et une plateforme numérique unique d'informations, de conseils, d'orientation et d'accompagnement des étudiants dans leur parcours d'insertion professionnelle ;

(iii) à la mobilisation de 100 000 volontaires nationaux sur les chantiers du développement, « jeunesse en action » dont les objectifs sont de renforcer l'engagement citoyen des jeunes à l'effort de développement national, contribuer au renforcement des capacités des services publics, des collectivités territoriales et des organisations de la société civile, contribuer à l'amélioration de l'offre des services sociaux de base au profit des populations et d'améliorer l'employabilité et l'insertion professionnelle des jeunes.

À cela s'ajoutent le portage de 25 jeunes porteurs de projets innovants en termes d'accompagnement en capital-risque et en développement de franchises, la création du fonds Faso kuna wili (FKW) pour contribuer à la création et à la consolidation d'emplois au profit des jeunes et des femmes et la création de Burkina suudu bawdè (BSB) pour organiser et coordonner les actions de formation professionnelle.

Tableau 17 : Situation des acquis liés aux mesures actives en faveur de l'insertion professionnelle

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. Fin juin 2024	Réal. 2022-juin 2024
Nombre de projets de travailleurs déflatés et retraités financés	74 dont 15 projets de femmes	64 (dont 13 femmes)	76 dont 18 projets de femmes ont été financés	53 dont 11 femmes	173
Nombre de travailleurs déflatés et retraités formés	309 dont 21 femmes	355 dont 58 femmes	338 dont 65 femmes	140 dont 24 femmes	833
Nombre de projets financés par les fonds nationaux de financement	2511	2511	3096 dont 1274 femmes	777 dont 441 filles	6 384

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. Fin juin 2024	Réal. 2022-juin 2024
Nombre de jeunes formés en TRE, TIC.	7 770	3 856	4 708 dont 2 423 femmes	2 625 dont 1 058 filles	11 189
Nombre de bénéficiaires de prêts suivis et accompagnés	-	1 200	4 881 dont 1 718 femmes	0	6 081
Nombre de femmes bénéficiaires de technologies de production, de transformation et de conservation	100	200	211	360	771
Nombre de femmes bénéficiaires de crédits octroyés par les fonds nationaux de financement	132 445	127 460	100 457	47 455	275 372
Nombre de femmes bénéficiaires de crédits formées	2 870	4 388	4800	3 966	13 154

Source : *construit à partir des données des rapports de performance 2022, 2023 et à mi-parcours 2024 de la PND.*

En vue d'accroitre l'emploi et l'amélioration de l'insertion professionnelle des travailleurs retraités, déflatés, des jeunes et des femmes, les actions à renforcer concernent l'amélioration de l'accès au financement et le renforcement de la culture entrepreneuriale des jeunes et des femmes.

En matière de protection des enfants en difficulté, les acquis majeurs sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 18 : Situation des résultats relatifs à la protection des enfants en difficulté

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. Fin juin 2024	Réal. 2022-juin 2024
Nombre de bourses accordées aux orphelins des pensionnés de la CARFO et de la CNSS	-	1 389	1 389	0	1 389
Nombre de travailleurs déflatés et retraités sensibilisés et informés sur les services du FONADR	2 134	2 062	-		2 062
Nombre d'enfants victimes de violences et d'abus divers pris en charge	9 501	8 185 dont 3 032 filles	21 073 dont 8 256 filles		29 258
Nombre d'enfants vulnérables y compris ceux porteurs d'handicap et ceux victimes d'actes terroristes scolarisés dans les régions	4 941	3 721 dont 1539 filles	8 857 dont 5 187 filles		12 578

Source : *construit à partir des données des rapports de performance 2022, 2023 et à mi-parcours 2024 de la PND.*

Les défis à relever en matière de protection des enfants en difficulté portent sur :

(i) le renforcement du dispositif de protection des enfants en difficulté, à travers la dynamisation des réseaux de protection et la prise de mesures urgentes visant à protéger les enfants en situation de rue, les enfants et jeunes déplacés internes en situation de mendicité ;

(ii) le renforcement du dispositif de prise en charge des enfants rencontrés lors des opérations de sécurisation du territoire et les enfants non accompagnés ;

(iii) l'opérationnalisation de la loi portant statut de pupille de l'État et ses textes d'application.

III.2.5. Eau potable et assainissement

L'accès des populations et des PDI à l'eau potable et à l'assainissement a constitué une préoccupation majeure du Gouvernement. Les efforts consentis à cet égard ont permis de porter le taux d'accès à l'eau potable de 73,3% en 2021 à 78,3% en 2023.

Pour ce qui est du taux d'assainissement, il a été porté à 28% en 2023 contre 27,5% en 2021. Les principaux résultats sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 19 : État des investissements en matière d'eau potable et d'assainissement

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. Fin juin 2024	Réal. 2022-juin 2024
Volet approvisionnement en eau potable					
Nombre de forages équipés de PMH réalisés	2 505	1 893	1 566	269	3 728
Nombre de PEA réalisés	248	352	181	69	602
Nombre d'AEPS neuves réalisées	115	304	389	19	712
Nombre d'AEPS réhabilitées	16	27	17	4	48
Nombre de forages équipés de PMH réhabilités	590	494	582	91	1 167
Nombre de branchements particuliers réalisés	42 077	30 731	35 996	9 051	75 778
Longueur de réseau de distribution d'eau réalisée	394,49	156	197,4	43	396,4
Volume en m3 de la capacité de stockage d'eau	150	-	8 000	10	8 010
Volume en m3/j de la capacité de production d'eau	9 180	3 896	3 890	39 690	47 476
Volet assainissement					
Nombre de latrines familiales réalisées	43 053	36 120	29 167	10 150	75 437
Nombre de latrines communautaires et institutionnelles réalisées	1 490	1109	1 262	302	2 673
Linéaire de caniveaux réalisé (m)	2 910	18 330	18 753	56 790	93 873

Source : *construit à partir des données des rapports de performance 2022, 2023 et à mi-parcours 2024 de la PND.*

Outre les investissements, les réformes engagées ont trait à l'adoption de deux décrets portant sur :

(i) la règlementation de l'assainissement autonome des eaux usées et excreta ;

(ii) l'usage des produits chimiques et des substances dangereuses.

En revanche, l'élaboration et la mise en œuvre de schémas simplifiés de gestion des déchets solides, l'élimination de décharges sauvages ainsi que la réhabilitation de centres de traitement et de valorisation des déchets solides urbains devront être accélérées.

III.2.6. Environnement

Dans le domaine de l'environnement, l'exécution en cours de la politique du Gouvernement a permis d'enregistrer des acquis se rapportent au développement de l'écologie urbaine et à la prévention de l'environnement et de gestion des risques environnementaux.

Les acquis sur le plan du développement de l'écologie urbaine portent sur la réalisation de 412 km de linéaire de plantations d'alignement, le reboisement de plus de 50 hectares d'espaces verts et la réhabilitation en cours de la Ceinture verte de Ouagadougou (CVO) et du Parc urbain Bangr Wéogo.

En matière de prévention de l'environnement et de gestion des risques environnementaux, les interventions ont porté sur le renforcement des actions de protection et de préservation de l'environnement, à savoir : le suivi des Plans de gestion environnementale et sociale (PGES), le contrôle des sites d'exploitation des substances de carrière, l'inspection de près de 90 installations radiologiques, la mise en terre de plants et la récupération des terres dégradées et la délivrance des avis de conformité environnementale. Le tableau ci-dessous présente les principales réalisations en matière de préservation de l'environnement.

Tableau 20 : Situation des réalisations dans le domaine de la préservation de l'environnement

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. Fin juin 2024	Réal. 2022-juin 2024
Nombre de plants produits	10 432 389	9 563 406	9 990 314	6 057 407	25 611 127
Nombre de plants mis en terre	5 398 631	4 936 066	4 358 692	149 268	9 444 026
Superficie des terres dégradées récupérée dans les espaces agro-pastoraux (ha)	22 591,90	14 336,67	22 246,26	594	37 176,93
Superficie des terres dégradées dans les écosystèmes forestiers	2 637,70	4 630,6	3 872,5	3 560,15	12 063,15

Source : *construit à partir des données des rapports de performance 2022, 2023 et à mi-parcours 2024 de la PND.*

Dans le but de renforcer ces acquis, des reformes ont été mises en œuvre à savoir :

(i) l'opérationnalisation de l'antenne régionale de l'Ouest de l'Agence nationale des évaluations environnementales (ANEVE) ;

(ii) l'adoption du décret No 2024-0338/PRES-TRANS/PM/MEEA/MATDS/MEFP/MJDHRI du 28 mars 2024 portant organisation et conduite des opérations de polices environnementales ;

(iii) l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'urgence en matière d'apurement des forêts, d'accès à l'eau, d'assainissement public et des aménagements paysagers pour la période 2024-2025 ;

(iv) l'adoption de décrets relatifs aux produits chimiques et déchets dangereux en vue du renforcement de la règlementation en matière de production, d'importation, de transport, de détention, de distribution, de stockage, d'utilisation des produits ou substances chimiques dangereux.

Ces actions ont permis de porter le taux de couverture végétale et la proportion de terres dégradées récupérées respectivement de 46% et 5,38 % en 2021 à 50,76% et 5,65% en 2023.

Cependant, la mobilisation des ressources financières du fonds de réhabilitation et de fermeture des mines ainsi que le processus d'adoption des textes portant interdiction totale des emballages et sachets plastiques méritent d'être accélérés.

III.3 : Gouvernance des secteurs porteurs de l'économie

III.3. Gouvernance des secteurs porteurs de l'économie

En matière de gouvernance des secteurs porteurs de l'économie, le Gouvernement a œuvré au développement du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, des infrastructures, des services de télécommunications, à la promotion du commerce et à l'expansion des industries manufacturières et minières ainsi qu'au développement des industries culturelles, touristiques, sportives et de loisirs.

III.3.1. Production agro-sylvo-pastorale et halieutique

Dans la dynamique de l'amélioration de la productivité agro-sylvo-pastorale et halieutique, le Gouvernement a engagé d'importantes actions dans le cadre de l'Offensive agropastorale et halieutique (OAPH) et de l'Initiative présidentielle pour la production agricole 2023-2024.

En matière de production agricole, les actions menées ont permis de porter la production céréalière à 5,15 millions de tonnes durant la campagne agricole 2023-2024 contre 4,56 millions de tonnes à la campagne précédente. Cette hausse de la production agricole a été portée par l'accroissement de la proportion de ménages utilisant les intrants de 68,3% en 2023 contre 9,9 % en 2022, du taux d'utilisation des équipements motorisés qui est passé de 4,2% en 2022 à 6,9% en 2023. Les principaux acquis sont consignés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 21 : situation des réalisations en matière de production agricole

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. Fin juin 2024	Réal. 2022- juin 2024
Développement de la production agricole sous maitrise d'eau					
Nombre d'équipements d'irrigation mis à la disposition des producteurs	5 477	4 379,00	710,00	0,00	5 089,00
Nombre de modèles agricoles innovants, résilients et performants (AIRP) réalisés	174	82	24		106
Superficie de bas-fonds aménagés (Ha)	6 900	2 476,1	1 624,50	12 491,09	16 591,69
Superficie de bas-fonds réhabilités (Ha)		575,27	756,46		1 331,73

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. Fin juin 2024	Réal. 2022- juin 2024
Superficie de périmètres irrigués aménagée (Ha)	861	490	374,55	1 036,00	1 900,55
Superficie de périmètres irrigués réhabilités (Ha)		240	286		526
Superficie de jardins maraichers aménagés	310,8	154,5	298,8		453,3
Superficie de terres labourées (basfonds et hautes terres) (Ha)	0		21 123	20 324	41 447
Nombre de serres de 300 m² installés	0		6		6
Superficie de plaines et bas-fonds immatriculés (Ha)	0	6 859,45	919	0	7 778,45
Amélioration de l'accès des ménages aux intrants et équipements de qualité					
Quantité de fertilisants mobilisée (NPK, Urée, fumure organique) mise à la disposition des producteurs à prix subventionné (Tonnes)	13 489	30 773	32 687, 6	32 392, 415	95 853,02
Quantité de semences mise à la disposition des producteurs à prix subventionné (Tonnes)	6 337	3 998,84	7 078,57	5 435,52	3 998,84
Nombre d'équipements (motorisés ou à traction animale) mis à la disposition des producteurs	5 233	2 395	139	241,00	2 775,00
Quantité de pesticides mise à la disposition des producteurs (litres)	6444	14 773	7 741		22 514

Source : *construit à partir des données des rapports de performance 2022, 2023 et à mi-parcours 2024 de la PND.*

En plus des cultures traditionnelles, le Gouvernement a marqué son intérêt pour la production de blé à travers la mise à la disposition aux producteurs de 5 tonnes de semences de base de blé et 15 tonnes de semences certifiées de blé. Pour ce faire, 92,5 ha ont été aménagés en 2023.

Pour ce qui est de la production animale et halieutique, les efforts de la Transition ont concerné l'amélioration de la santé et la production animale et halieutique. Les principaux résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 22 : situation des indicateurs du domaine de la production animale et halieutique

Indicateur	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. Fin juin 2024	Réal. 2022-juin 2024
Effectif de volailles vaccinées contre la MNC (en milliers)	28 064	14 341	18 526	7 600,53	40 467,53
Effectif de bovins vaccinés contre la PPCB (en milliers)	2 155	2197	2 271,3	448,55	4 916,85
Effectif de petits ruminants vaccinés contre la PPR (en milliers)	1 732	1 602	1 672,57	264,57	3 539,14
Quantité d'aliments concentrés mise à la disposition des acteurs (Tonnes)	7 238	1 308,68	6 716,65	847,00	8 872,33
Quantité de semences fourragères mise à la disposition des acteurs (Tonnes)	1 035	85,38	607,03	180,00	872,41
Nombre de kits fourragers distribués	0	328	250		578
Nombre de kits de matériels de production animale		1 359	4 080	500	5 939
Superficie de terres négociées et cédées par les propriétaires terriens à des fins pastorales (Ha)	0	0	4 359		4 359
Superficie d'espaces pastoraux balisés (Ha)	11 752	153	11 567		11 720
Nombre d'animaux inséminés	2 541	3 800	1 709		5 509
Superficie des espaces pastoraux balisés annuellement (Ha)	11 752	1 990,47	11 567,23	0	13 557,7
Superficie des zones pastorales immatriculées (Ha)	0	0	10 796	0	10 796
Nombre de Bassins piscicoles aménagés		6	30		36
Nombre de Bacs hors sol réalisés		43	60		103
Nombre de Plans d'eau empoissonnés	37	119	51	2	172

Source : *construit à partir des données des rapports de performance 2022, 2023 et à mi-parcours 2024 de la PND ; Rapport Bilan MARAH, avril 2024.*

Quant à la production forestière, les principaux résultats ont porté sur la création de 265 jardins nutritifs, la réalisation de 14 forages dans les aires de protection faunique, la mise sous aménagement des chantiers d'aménagement forestiers, l'accompagnement de 42 Collectivités territoriales dans la création d'espaces de conservation, la mise au point de 14 technologies/techniques d'amélioration de la productivité des espèces ligneuses et arbres fruitiers et la mise en place de 22 unités de transformation de Produits forestiers non ligneux (PFNL).

De nombreuses réformes ont également été conduites dans le domaine agro-sylvo-pastoral et halieutique afin d'accroître la productivité et les rendements. Il s'agit, entre autres, de :

(i) la mise en place de la Société burkinabè d'intrants et de matériels agropastoraux (SOBIMA) ;

(ii) la création du Fonds Dumu Ka Fa (FDK) ;

(iii) la création de l'Office national des barrages et des aménagements hydroagricoles (ONBAH) :

(iv) la création de la Centrale d'achat des médicaments vétérinaires (CAMVET) ;

(v) la réforme du dispositif du Conseil national de sécurité alimentaire.

Malgré ces acquis, certes importants, des défis sont à relever notamment en matière de :

Sécurisation foncière

Accès au marché des productions agro-pastorales

Couverture vaccinale contre les pathologies animales récurrentes

Vulgarisation des cultures sous serres

Optimisation de la production des PFNL

Amélioration de la productivité animale

Amélioration de l'adéquation entre les résultats de recherche et les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques

III.3.2. Mobilisation et gestion des ressources en eau

En matière de mobilisation et de gestion des ressources en eau, les résultats les plus saillants ont porté sur la construction, la réhabilitation et la sécurisation d'infrastructures hydraulique dont les principaux résultats sont consignés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 23 : situation des réalisations dans le domaine de la mobilisation et gestion des ressources en eau

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. Fin juin 2024	Réal. 2022-juin 2024
Nombre de nouveaux barrages réalisés[4]	2	2	3	1	6
Nombre de barrages dégradés réhabilités[5]	3	6	0	0	6
Nombre de barrages entretenus	0	10	17	1	28
Nombre de barrages sécurisés	5	3	4	1	8
Nombre de barrages/retenues d'eau dont les plantes envahissantes sont éliminées	nd	10	8	4	22
Nombre d'acteurs de bassins d'eau formés à la prévention et à la gestion des conflits	nd	23	56	2	81

Source : *construit à partir des données des rapports de performance 2022, 2023 et à mi-parcours 2024 de la PND.*

Au titre des réformes, le Gouvernement a adopté le Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE) de l'agence de l'eau du Nakambé, portant à trois le nombre total d'agences couvertes et le décret[6] portant critères de classification et de catégorisation des barrages au Burkina Faso.

Ces interventions ont permis d'augmenter la capacité de stockage en eau de surface de 9,01 millions de m^3 et de porter le taux de fonctionnalité des barrages de 56,7% en 2022 à 57,3% au 30 juin 2024.

Parmi les actions dont il faut améliorer le cours, on note :

(i) accélérer l'élaboration des SDAGE des agences de l'eau du Liptako et du Gourma ;

(ii) poursuivre la réhabilitation des barrages ;

(iii) assurer la sécurité des barrages.

4 Ces barrages ont été réalisés dans les villages de Pougma, Dawaka-Weogtenga Nanou, Niangdo, Niou et Dawélgué

5 Les barrages ont été réhabilités dans les villages de Ouargaye, Houndé, Goinré, Tuiré, Tanghin et Baskouré

6 Objectif du décret : améliorer la conception, l'exécution, la sécurisation et l'exploitation des barrages pour une meilleure prise en compte des risques dans la réalisation et la gestion des infrastructures hydrauliques

III.3.3. Énergie

La politique menée par le Gouvernement a visé à accroitre l'offre et la qualité énergétique, la part de l'énergie renouvelable dans le paquet énergétique tout en accroissant l'autonomie stratégique du pays. Outre ce projet, le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre de projets énergétiques notamment le projet Yeleen, le Projet d'électrification et de développement des connexions à l'électricité (PEDECEL), le Projet de développement du solaire large échelle et d'électrification rurale (SOLEER) et le Projet Back-up solaire. L'innovation majeure de l'action publique dans le secteur est marquée par une entente avec la Russie pour la construction d'une centrale nucléaire au profit du Burkina Faso.

Les résultats d'impacts de ces projets se sont traduits par une amélioration de la couverture géographique en électricité de 49,29 % en 2021 à 50% en 2023 et du taux d'électrification national de 23,43% en 2021 à 25,34% en 2023. En outre, ces progrès ont permis de faire passer la puissance électrique disponible à 588 MW en 2023 contre 499 MW en 2022.

Les réalisations concrètes de ces projets sont consignées dans le tableau ci-après.

Tableau 24 : Situation des réalisations dans le domaine de l'énergie

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. Fin juin 2024	Réal. 2022-juin 2024
Nombre de km de lignes construites	42 946	1 616	1 435,60	165	3 216,6
Nombre de nouvelles localités électrifiées	490	472	131	17	620
Nombre de ménages raccordés à l'électricité[7]	948 336	1 052 869	1 200 547	1 263 039	1 263 039
Nombre de lampadaires déployés pour l'éclairage public	37 886	2 158	1509	714	4 381
Puissance additionnelle installée			94	ND	

Source : *construit à partir des données des rapports de performance 2022, 2023 et à mi-parcours 2024 de la PND.*

La puissance additionnelle installée est liée à la mise en service des centrales solaires de Kodeni, Nagréongo et de Pa.

S'agissant des réformes, les progrès ont porté, entre autres, sur :

(i) l'adoption du décret portant fixation des normes d'efficacité énergétique dans l'industrie et leurs modalités de mise en œuvre ;

(ii) l'adoption du décret portant adoption des règles techniques d'exploitation du réseau de transport de l'électricité ;

(iii) l'aménagement d'une nouvelle tarification de l'électricité ;

(iv) l'adoption du décret portant fixation des conditions de délivrance de l'autorisation d'installation et d'exploitation de stations de recharge pour véhicules électriques et l'élaboration d'une stratégie nationale de l'électrification rurale.

7 Il s'agit du nombre cumulé de ménages raccordés à l'électricité.

En dépit des acquis, le secteur de l'énergie reste confronté à d'énormes défis, à savoir la réduction des disparités d'accès énergiques entre le milieu rural et urbain, la réduction de la part de la production thermique dans le package énergétique national et l'amélioration de la capacité de production, de stockage et de transport en vue de faire face à une demande de plus en plus croissante.

III.3.4. Habitat et urbanisme

En quête d'une meilleure planification urbaine et de la promotion d'habitats décents pour les populations, le Gouvernement a réussi, grâce à la mise en vigueur de la loi N°008-2023/ALT du 20 juillet 2023 et de ses textes d'application, a doté le pays de moyens législatifs et règlementaire de lutte contre la spéculation foncière émanant des promoteurs immobiliers. D'autres réformes majeures ont été engagées dans le domaine. Il s'agit de :

(i) la mise en place d'une Base de données des opérations d'urbanisme (BDOU) ;

(ii) la création de l'Autorité nationale de coordination du foncier (ANCF) ;

(iii) la réalisation de l'étude de faisabilité en vue du plafonnement du prix des parcelles à usage d'habitation ;

(iv) la création des Unités d'assistance à la maitrise d'ouvrage publique (UAMOP) auprès des ministères et institutions ;

(v) l'adoption du décret[8] portant modalités de recours au ministère en charge de l'urbanisme et de l'habitat en matière d'architecture et de construction des ouvrages publics.

Les principaux résultats quantitatifs du sous-secteur sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 25 : Situation des réalisations dans le domaine de l'habitat et de l'urbanisme

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. Fin juin 2024	Réal. 2022-juin 2024
Nombre de nouveaux logements construits	282	652	260	0	912
Nombre de logements économiques construits	380	180	332	35	547
Nombre d'aménagements et de constructions contrôlés		750	2 950	1 962	5 662
Nombre de projets de maitrise d'ouvrage publique supervisés			19	8	27

Source : *construit à partir des données des rapports de performance 2022, 2023 et à mi-parcours 2024 de la PND.*

Les principaux points à améliorer concernent l'apurement du passif foncier, la résorption des zones d'habitats spontanés et la poursuite de la construction de logements sociaux et économiques.

8 Décret n°2023-1469/PRES-TRANS/PM/MUAFH/MATDS/MEFP du 30 octobre 2023 portant modalités du recours au ministère en charge de l'urbanisme, de l'architecture, de l'habitat et de la construction en matière d'architecture et de construction.

III.3.5. Infrastructures routières, aéroportuaires et ferroviaires

Malgré la forte tension budgétaire que la situation sécuritaire exerce sur les ressources dédiées aux projets de développement, assurer la mobilité et le désenclavement des zones de production a constitué une dimension importante de la politique du Gouvernement. En la matière, le Gouvernement a réformé, par loi, le fonctionnement du fonds spécial routier pour permettre d'améliorer l'autofinancement des routes.

Tableau 26 : Situation des réalisations dans le domaine des infrastructures routières

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. Fin juin 2024	Réal. 2022-juin 2024
Linéaire de nouvelles routes bitumées	43,00	108,00	0,00	0,00	108,00
Linéaire de nouvelles voiries bitumées	95,62	34,10	80,58	8,55	123,23
Linéaire de nouvelles pistes rurales aménagées	1 024,00	413,00	182,00	453,83	1 048,83
Linéaire de routes bitumées renforcées/ réhabilitées	78,73	8,275	7,20	47,00	62,475
Linéaire du réseau routier classé entretenu par entretien courant	7 965,00	5 969,00	7 500,00	5 900,00	19 369,00
Linéaire de pistes rurales entretenues par entretien courant	1 506,00	719,00	1 350,00	5 900,00	19 369,00

Source : *construit à partir des données des rapports de performance 2022, 2023 et à mi-parcours 2024 de la PND.*

Les grands travaux réalisés durant cette période font partie des grandes réformes suivantes :

(i) le transfert du processus de passation des marchés des travaux d'entretien courant aux régions ;

(ii) le rapprochement des chefs de projet des chantiers.

Les effets des actions publiques dans le secteur ont permis de faire passer la proportion des routes en bon état de 23% en 2022 à 28,7% en 2023, la proportion de routes bitumées de 28,77% à 28,96%, la proportion des pistes rurales aménagées de 36,43% à 37,1% et le taux de renforcement/réhabilitation des routes bitumées de 4,71% à 5,58%.

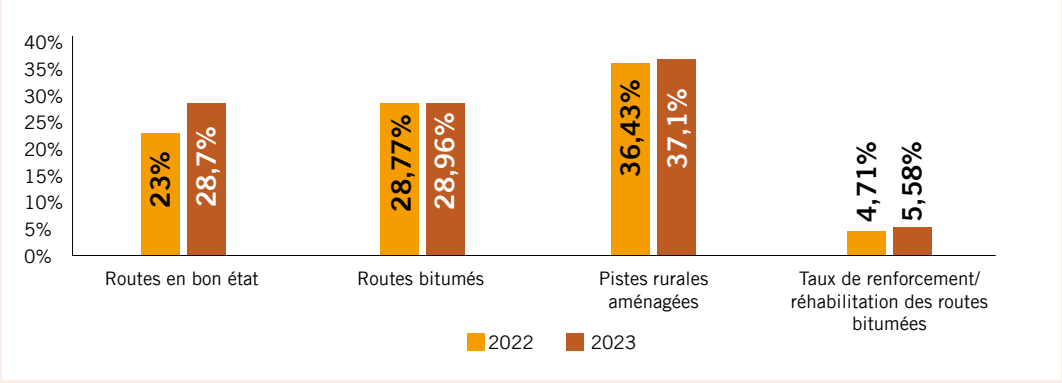

Malgré ces acquis, force est de constater que des difficultés ont entravé la mise en œuvre efficace de ces extrants. Les points d'amélioration dans ce domaine portent sur la réalisation des infrastructures routières dans les zones à fort défi sécuritaire, la libération des emprises des voies et l'accélération de la mise en œuvre des projets ferroviaires et aéroportuaires, entre autres.

III.3.6. Industries manufacturières et minières

Résolument engagé en faveur de la transformation accrue des minerais et produits locaux en vue d'améliorer la contribution du secteur minier à l'économie, le Gouvernement a initié la réalisation de projets industriels majeurs que sont (i) la construction de la raffinerie d'or à Ouagadougou avec une capacité de 150 tonnes par an, (ii) l'installation de l'unité de traitement des résidus miniers (charbon fin et scories) à Ouagadougou avec une participation de l'État à hauteur de 40%, (iii) la construction de l'usine de transformation du coton et de confection des vêtements pour les FDS à Koudougou et (iv) la construction de la mine semi-artisanale de Gaoua, dans le cadre des réalisations de l'APEC.

À cela s'ajoutent, (i) la création d'une société d'État dénommée Société nationale des substances précieuses pour réduire la fraude dans la commercialisation de l'or et permettre de constituer une réserve conséquente d'or, (ii) la reprise de la SN-SOSUCO, (iii) la dynamisation de la production de la Minoterie du Faso (MINOFA) à travers l'installation d'un moulin maïs

d'une capacité de 150 tonnes par jour avec 2 boulangeries et (iv) la mise à niveau des outils de production au profit de 130 unités de transformation des produits locaux.

Aussi d'importantes réformes ont été entreprises dans les mines, notamment le renouvellement d'agrément de traitement des résidus miniers, la nomenclature des postes et les quotas d'emplois locaux suivant le cycle de vie de la mine, la fixation des données des taxes et redevances minières, l'opérationnalisation du fonds minier de développement local (FMDL) en vue d'affecter une partie de ses ressources au FSP, l'assainissement du cadastre minier et l'adoption de la loi portant contenu local dans le secteur minier.

Tableau 27 : Situation des réalisations dans le domaine de l'industrie

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. Fin juin 2024	Réal. 2022-juin 2024
Industries manufacturières					
Nombre d'entreprises en difficulté restructurées et mises à niveau	2,00	21,00	40,00	0,00	61,00
Nombre d'incubés accompagnés par l'incubateur Burkina textile	0,00	0,00	15,00	13,00	28,00
Industries minières					
Nombre de nouveaux projets miniers à petites échelles en exploitation	0,00	5,00	10,00	0,00	15,00
Nombre d'actifs miniers opérationnalisés	0,00	0,00	3,00	3,00	6,00
Nombre de projets de recherche géologique et minière avancés détenus par des locaux	2,00	3,00	3,00		6,00
Nombre de nouveaux textes législatifs et règlementaires pris dans le processus d'octroi des titres miniers	0,00	0,00	2,00	0,00	2,00

Source : *construit à partir des données des rapports de performance 2022, 2023 et à mi-parcours 2024 de la PND.*

Les efforts à fournir portent sur le renforcement de la viabilité des entreprises, l'amélioration de la compétitivité des produits manufacturés, la dématérialisation du cadastre minier et l'accélération du développement des infrastructures économiques notamment, les zones industrielles, les zones économiques spéciales et les parcs industriels.

III.3.7. Commerce

Concernant le commerce, les acquis de l'action de la Transition se rapportent au renforcement de la régulation de la concurrence et la protection des consommateurs, au soutien aux PME/PMI, à l'animation régulière du dispositif institutionnel de pilotage et de suivi de l'amélioration de l'environnement des affaires, entre autres. En faveur de la promotion des PME/PMI et de l'amélioration du climat des affaires, plusieurs réformes ont été entreprises, parmi lesquelles :

(i) l'adoption de la Loi n°010-2023/ALT du 18 juillet 2023 portant institution de mesures d'incitations fiscales et douanières au profit des PME ;

(ii) l'adoption de la Loi n°006-2022/ALT du 13 juin 2022 relative à l'activité d'affacturage au Burkina Faso pour faciliter l'accès des entreprises aux crédits bancaires ;

(iii) le lancement du Projet d'appui à l'entrepreneuriat, au développement des compétences et à l'adoption technologique (ECOTEC) ;

(iv) le lancement de trois (03) plateformes[9] dédiées à l'amélioration du climat des affaires et au renforcement du dialogue public privé ;

(v) l'adoption des quotas d'achat du riz et du poisson national par les importateurs pour protéger les dynamiques nationales de production du riz et du poisson.

Les principaux résultats quantitatifs du secteur sont consignés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 28 : situation de réalisation des produits du domaine du commerce intérieur et du climat des affaires

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. Fin juin 2024	Réal. 2022-juin 2024
Nombre de projets montés et financés dans le cadre de la mise en œuvre du programme Cadre intégré renforcé	1	1	1	1	3
Coût (en milliards FCFA) des achats publics des produits locaux	2,3	35 440	90 493	40 787	166 720
Nombre d'acteurs économiques informés et sensibilisés dans le cadre de l'organisation des marchés des filières agricoles	ND	12 443	1 277	250	13 970
Taux de fonctionnalité du dispositif institutionnel de pilotage et de suivi de l'amélioration de l'environnement des affaires (%)	100	100	100	60	
Nombre de nouvelles entreprises créées	16 890	17 653	21 787	11 367	50 807
Nombre de produits labellisés	1	1	0	0	1
Nombre d'évènements de promotion des investissements organisés (focus Burkina Faso, B50, JEB/JPEC .)	5	5	4	0	9

Source : *construit à partir des données des rapports de performance 2022, 2023 et à mi-parcours 2024 de la PND.*

9 eRCCM, plateforme de télédéclaration et de télé-payement des cotisations sociales, plateforme digitale de dialogue public-privé et de gestion des plaintes y relatives.

Les effets des mesures ont permis de contenir la part des produits alimentaires de consommation dans les importations de biens à 12% en 2023 contre 11,7% en 2022.

En perspectives, l'accent sera mis sur :

(i) l'assainissement du marché intérieur ;

(ii) la certification des entreprises du e-commerce ;

(iii) la labélisation des produits du terroir burkinabè ;

(iv) l'opérationnalisation du projet de sécurisation et de traçabilité des produits labellisés d'origine burkinabè.

III.3.8. Services de transport et de sécurité routière

Les principaux acquis majeurs dans le secteur des transports et de la sécurité routière portent sur l'accélération de la modernisation des transports collectifs, le développement d'initiatives publiques et privées pour la promotion des transports dans les villes moyennes et le renforcement des capacités techniques et opérationnelles du secteur aérien.

Dans ce cadre, d'importantes réformes ont été implémentées au cours de la période. Il s'agit notamment de :

(i) l'opérationnalisation de la Direction générale de la mobilité urbaine ;

(ii) la dématérialisation du paiement des amendes de l'Office national de la sécurité routière (ONASER) ;

(iii) l'opérationnalisation de l'immatriculation provisoire dans la série W et WW ;

(iv) la vulgarisation du décret portant intégration du casque lors de la vente de motos.

La mise en œuvre de ces actions et réformes a permis de faire passer la contribution du secteur des transports au PIB de 0,7% en 2022 à 1% en 2023, le nombre de passagers aux aéroports du Burkina Faso de 418 121 en 2021 à 698 512 en 2023, le temps mis pour les formalités de transit au niveau des frontières de 3 jours en 2021 à 2 jours en 2023 et le pourcentage de titres de transports sécurisés de 52,1% en 2021 à 80,19% en 2023. Aussi, le nombre d'accidents pour 10 000 véhicules est passé de 44,66 en 2021 à 34,19 en 2023.

Les principaux extrants obtenus sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 29 : situation de réalisation des produits du domaine des transports et de la sécurité routière

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. Fin juin 2024	Réal. 2022-juin 2024
Nombre de titres de transport modernes et sécurisés délivrés	778 215	623 497	491 695		1 115 192
Nombre de séances de sensibilisation en sécurité routière en milieu scolaire réalisées		42	92	45	179
Nombre de personnes sensibilisées sur la sécurité routière			19 228	28 601	47 829
Nombre de sorties de contrôles routiers sur les comportements à risque effectuées	300	1 007	1 264	469	2 740
Nombre d'aéronefs fonctionnels	1	1	1	-	2

Source : *construit à partir des données des rapports de performance 2022, 2023 et à mi-parcours 2024 de la PND.*

Les principaux points d'amélioration dans le domaine des transports, de la sécurité routière et de la mobilité urbaine concernent essentiellement le renouvellement du parc automobile et la dynamisation du secteur aérien.

III.3.9. Technologies de l'information et de la communication

L'amélioration de la connectivité à l'internet et des services du numérique, notamment au sein de l'administration, ont constitué les principaux domaines de résultat. Les principales réalisations ont porté sur le renforcement des infrastructures de l'information et de la communication. Ces réalisations ont permis d'améliorer la capacité internet de l'administration qui est passée de 4 Gbps en 2021 à 9 Gbps en 2022 et le taux de renouvellement des équipements qui est quant à lui passé de 21% en 2022 à 45% en 2023.

La situation des principales réalisations quantitatives dans le domaine des TIC est résumée ci-après.

Tableau 30 : situation des réalisations dans le domaine des TIC

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. Fin juin 2024	Réal. 2022-juin 2024
Taux de maintenance annuelle des infrastructures du réseau de l'administration (%)	95	100	100	-	-
Nombre de réseaux locaux des bâtiments administratifs renforcés	448	542	589	0	589
Nombre de stations de base créées	89	0	0		0
Nombre de bâtiments interconnectés au RESINA	2 627	70	220	18	308

Source : *construit à partir des données des rapports de performance 2022, 2023 et à mi-parcours 2024 de la PND.*

Les actions dont il faudra accroitre le rythme d'exécution concernent l'augmentation de la capacité de la bande passante du réseau internet de l'administration et le renouvellement des équipements vétustes.

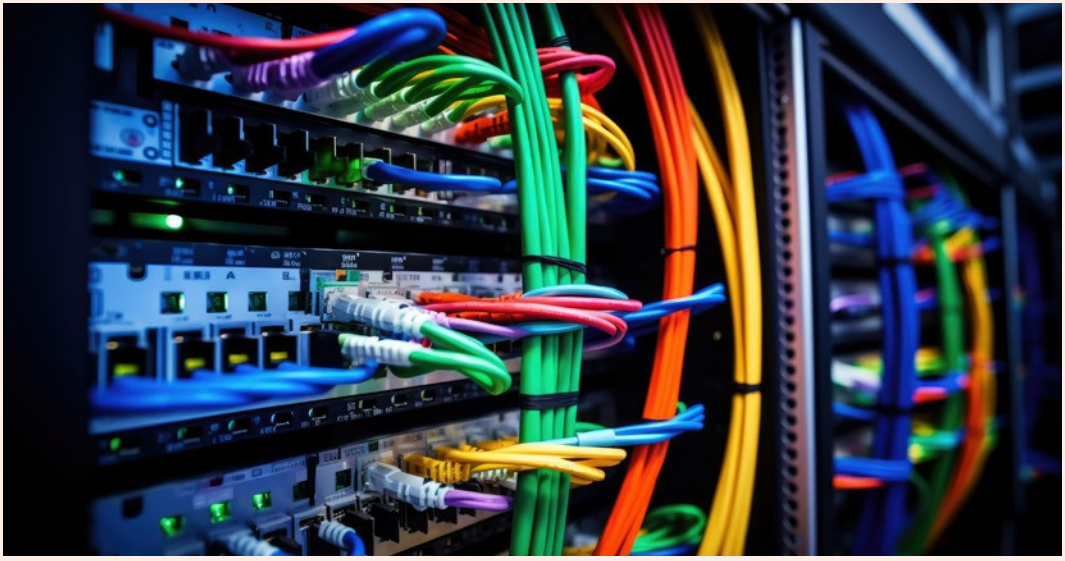

III.3.10. Culture et Tourisme

Sous la Transition en cours, le Gouvernement a incontestablement fait du secteur culturel et touristique un des principaux leviers de la promotion du développement endogène et de l'affirmation de l'identité burkinabè. À ce titre, les efforts fournis dans ce secteur ont porté, entre autres, sur :

(i) l'appui financier aux opérateurs culturels et touristiques ;

(ii) la mise en œuvre d'initiatives de développement du tourisme ;

(iii) l'organisation de manifestations majeures de promotion culturelle et touristique ;

(iv) l'inscription de biens culturels immeubles et d'éléments du patrimoine culturel immatériel sur la liste du patrimoine national.

Afin de consolider la dynamique du développement endogène et d'affirmation de l'identité nationale, le Gouvernement a engagé les réformes importantes suivantes :

(i) le renforcement de la protection, de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine culturel au Burkina Faso ;

(ii) l'interdiction d'utilisation de biens culturels à des fins militaires au Burkina Faso ;

(iii) la relecture des statuts particuliers du Fonds de développement culturel et touristique (FDCT) ;

(iv) le renforcement de la règlementation en matière de tourisme au Burkina Faso ;

(v) la refondation de la Semaine nationale de la culture (SNC) ;

(vi) l'institution de la journée des coutumes et traditions au Burkina Faso.

La situation des réalisations quantitatives figure dans le tableau 31.

Tableau 31 : situation des réalisations dans le domaine de la gouvernance des secteurs culturels et touristiques

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. Fin juin 2024	Réal. 2022-juin 2024
Nombre d'opérateurs culturels et touristiques soutenus financièrement par le FDCT	89	200	33	3	236
Nombre d'initiatives de développement de tourisme mis en œuvre	13	13	13	0	26
Nombre de manifestations majeures de promotion culturelle et touristique organisées	3	2	6	1	09

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. Fin juin 2024	Réal. 2022-juin 2024
Nombre de biens culturels immeubles et de d'éléments du patrimoine culturel immatériel inscrits sur la liste du patrimoine national	214	-	332	-	332
Taux d'exécution physique des Travaux de construction de trois (03) bungalows sur le site des sculptures sur granit de Laongo	-35%	90%	100%	100%	100%
Taux d'exécution physique des travaux de construction du bâtiment administratif R+1, extensible à R+3, sur le site du réceptacle touristique	0	10%	52%	52%	52%
Nombre d'entreprises touristiques contrôlées en matière d'application de la règlementation.	455	487	609	199	1 295
Nombre de licences d'affaires délivrées aux entreprises touristiques	132	-	405	-	405

Source : *construit à partir des données des rapports de performance 2022, 2023 et à mi-parcours 2024 de la PND.*

Les acquis à consolider en matière de culture et de tourisme concernent l'accélération de la construction du parc d'attraction touristique au Musée national de Ouagadougou, la construction des infrastructures du mémorial Thomas Sankara et l'aménagement de la bibliothèque nationale du Burkina Faso.

III.3.11. Sports et loisirs

Dans le domaine des sports et des loisirs, l'ambition de la Transition a été de promouvoir l'émergence d'une industrie sportive et de loisirs en soutien au développement économique et social tout en favorisant le rayonnement international des athlètes burkinabè. Pour ce faire, l'accent a été mis sur la construction d'infrastructures sportives, la promotion de la relève sportive, le développement de la médecine du sport et la promotion du sport pour tous. Afin de concrétiser ces ambitions, le Gouvernement a engagé les réformes suivantes :

(i) la création d'un établissement public de l'État à caractère administratif dénommé Burkina YÎn-Wisgr Meta[10] (BYM) dans le but d'optimiser la gestion des infrastructures sportives pour plus d'efficacité et d'efficience ;

(ii) la mise en place d'un Secrétariat technique en charge de la relève sportive[11] pour donner la chance à tous les talents sportifs burkinabè d'avoir accès à une formation et d'assurer la relève en matière de sport.

10 Burkina YÎn-Wisgr Meta a été mis en place par Décret N°2023-1311/PRES-TRANS/PM/MEFP/MSJE du 06 octobre 2023 portant création, attribution et fonctionnement de Burkina YÎn-Wisgr Meta.

11 Le ST/RES a été mis en place par Arrêté N°2023-053/MSJE/CAB du 05 mai 2023 portant attribution organisation et fonctionnement du Secrétariat technique de la relève sportive.

Le tableau ci-dessous fournit les principaux acquis en matière de promotion des activités sportives et de loisirs.

Tableau 32 : situation des réalisations dans le domaine des sports et des loisirs

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. Fin juin 2024	Réal. 2022-juin 2024
Nombre d'infrastructures de sports construites /normalisées		2	4	2	08
Nombre de compétitions internationales auxquelles les équipes sportives ont pris part		70	90	70	230
Nombre de médailles remportées aux compétitions internationales	90	189	270	112	563
Nombre de jeunes scolaires et étudiants participant à l'USSU-BF		36 544	46 072	63 874	146 490
Nombre de participants au sport pour tous (en milliers)	2 055,25	2 000	2 212,2	1 007,33	5 219,53
Nombre de participants aux activités de loisirs		32 000	60 454	57 853	150 307
Nombre d'unités de fabrication de matériels de sport créées		-	06	-	06
Nombre d'athlètes pris en charge par le Centre médico sportif		2 095	2 136	426	4 657
Nombre de manifestations couvertes par le centre médico sportif		29	30	22	81

Source : *construit à partir des données des rapports de performance 2022, 2023 et à mi-parcours 2024 de la PND.*

Dans le domaine des sports et loisirs, les actions dont il faut améliorer l'exécution sont relatives à la construction d'infrastructures sportives aux normes internationales et à la construction/réhabilitation des Centres de sports et de loisirs de proximité.

IV. Mission 4 : Engager des réformes politiques, administratives et institutionnelles en vue de renforcer la culture démocratique et consolider l'État de droit

L'objectif de cette mission est de repenser l'État dans tous ses compartiments afin de le recentrer sur l'intérêt général. Il s'agit, pour ce faire, d'entreprendre des réformes hardies en vue de refonder l'État burkinabè à travers les différentes sphères de la gouvernance.

Cette mission couvre cinq (05) domaines, à savoir :

(i) la gouvernance politique ;

(ii) la gouvernance administrative ;

(iii) la justice ;

(iv) les droits humains ;

(v) les réformes institutionnelles.

IV.1. Gouvernance politique

Parmi les actions identifiées pour être mises en œuvre, au cours de la Transition, figurent la définition d'une nouvelle orientation de la politique extérieure du Burkina Faso, l'adoption d'une nouvelle Constitution ainsi que le renforcement et l'élargissement des liens d'amitié et de coopération du Burkina Faso.

S'agissant de l'orientation de sa politique extérieure, le Burkina Faso a dynamisé ses liens de coopération et d'amitié avec l'Arabie Saoudite, la République islamique d'Iran, la Turquie et la Russie. Par ailleurs, un nouveau décret portant définition des juridictions des missions diplomatiques et postes consulaires a été adopté, huit (08) commissions mixtes ont été tenues avec les pays amis et une nouvelle ambassade a été ouverte en République islamique d'Iran. En sus, le Burkina Faso a autorisé l'ouverture d'une ambassade de la Fédération de Russie à Ouagadougou.

Concernant la Constitution, une loi constitutionnelle portant révision de la constitution a été adoptée le 30 décembre 2023. Cette loi introduit des innovations majeures permettant de réconcilier la Constitution avec les réalités socioculturelles du Burkina Faso. Il s'agit, entre autres, de :

(i) l'érection des langues nationales en langues officielles en lieu et place du français qui devient la langue de travail ;

(ii) l'élargissement des missions du Conseil constitutionnel ;

(iii) le réaménagement de la composition du Conseil supérieur de la magistrature ;

(iv) l'institution de mécanismes traditionnels et alternatifs de règlement des différends basés sur nos réalités socio-culturelles ;

(v) la constitutionnalisation de l'Agence nationale de renseignement (ANR).

En dépit de ces progrès au plans politique et diplomatique, le processus d'élaboration et d'adoption d'une nouvelle constitution pour le passage à une 5ème république doit être poursuivi.

IV.2. Gouvernance administrative

Dans le domaine de la gouvernance administrative, les ambitions de la Transition ont trait à l'accélération du processus de redécoupage administratif du territoire, à la dépolitisation de l'administration publique et la promotion du mérite, à la modernisation de l'administration publique, à la gestion efficace des ressources humaines de l'État, à la réinstallation des services de l'État dans les localités libérées, etc.

En outre, le Gouvernement a mis en œuvre les réformes majeures suivantes :

(i) l'adoption, en 2022, d'un nouveau décret portant règlementation de la rémunération des membres du Gouvernement ;

(ii) l'adoption du décret n°2024-0094/TRANS-PRES/MFPTPS/MATDS/MEF du 12 février 2024 portant modalité de gestion des agents publics de l'État en situation de crise ;

(iii) l'adoption de la loi n°002-2023/ALT portant renforcement de la neutralité politique et de la méritocratie dans l'administration publique.

Dans ce cadre, les efforts fournis par le Gouvernement ont permis de porter la proportion des agents dont les actes de carrière ont été signés dans les délais de 50,83 % en 2021 à 61,96% en 2023.

Les principaux résultats en matière de gouvernance administrative sont consignés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 33 : Principaux résultats obtenus dans le domaine de la gouvernance administrative

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. Fin juin 2024	Réal. 2022-juin 2024
Nombre de centres principaux d'état civil dont les acteurs ont bénéficié de formation	14	22	70	2	94
Nombre de centres d'état civil renforcés en équipements et infrastructures	36	60	20	-	80
Nombre d'actes délivrés lors des audiences foraines	45 000	29 500	76 263	27 119	132 882
Nombre de casiers judiciaires (bulletin n°3) délivré sur e-casier	-	-	15 933	34 120	50 053
Proportion des agents dont les actes de carrière (intégration, reclassement, retraite) ont été signés dans les délais (%)		51,98	61,96	-	114
Nombre de nouveaux e-services développés		14	2	-	16
Nombre de films documentaires/Gouv actions réalisés		12	109	-	121

Source : *construit à partir des données des rapports de performance 2022, 2023 et à mi-parcours 2024 de la PND.*

En vue d'améliorer la gouvernance administrative, il importe de mettre l'accent sur la poursuite de la relecture de la loi sur les libertés d'association, la réforme du recrutement des Directeurs généraux des entreprises et des établissements publics, l'accélération du processus de redécoupage administratif du territoire, la consolidation de la présence du Burkina Faso dans les instances internationales et le traitement diligent des dossiers administratifs des agents publics.

IV.3. Justice

Engagé à améliorer l'accès à la justice, le fonctionnement des juridictions, à renforcer l'indépendance de la justice et le fonctionnement des pôles judiciaires spécialisés, le Gouvernement a rapidement su impulser les changements suivants qui se traduisent par une plus grande célérité dans le traitement des dossiers et l'amélioration de la satisfaction de la population à l'égard de la justice. En effet :

(i) la proportion de la population qui juge la justice accessible a été portée à 60,9% en 2023 contre 51,6% en 2019 ;

(ii) le délai moyen de traitement des affaires de flagrant délit a été ramené à 52 jours en 2022 contre 65 jours en 2021 ;

(iii) le rayon moyen d'accès à un TGI a été réduit à 62,98 km en 2023 contre 66,05 km en 2022.

Ces progrès majeurs ont été portés par une série de réformes et d'investissements. S'agissant des réformes, elles se résument comme suit :

(i) le développement d'une application de demande et de délivrance en ligne du bulletin n°3 du casier judiciaire central ;

(ii) le développement d'une application de demande et de délivrance en ligne du certificat de nationalité ;

(iii) la création de l'Agence nationale de gestion et de recouvrement des avoirs saisis ou confisqués (ANAGRASC) ;

(iv) la relecture de la loi organique n°049-2015/CNT du 25 août 2015 portant composition, attributions, organisation et fonctionnement du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) afin de prendre en compte les modifications induites par la révision constitutionnelle du 30 décembre 2023 concernant le CSM.

Quant aux investissements, les principales réalisations sont :

(i) la réhabilitation du palais de justice de Bobo-Dioulasso ;

(ii) l'ouverture d'un Tribunal du travail à Fada N'Gourma ;

(iii) la réalisation d'une étude sur les mécanismes de justice coutumière et les modes alternatifs de règlement des conflits ;

(iv) la réalisation d'une étude sur la prise en charge des victimes et témoins.

Les principaux acquis obtenus sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 34 : Principaux résultats obtenus dans le domaine de la justice

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. Fin juin 2024	Réal. 2022-juin 2024
Accès à la justice					
Nombre de juridictions réouvertes	-	-	2	-	2
Nombre d'audiences foraines tenues	22	22	54	13	89
Nombre de personnes assistées par le Fonds d'assistance judiciaire	562	787	1 233	717	2 737
Fonctionnement des juridictions					
Nombre de nouvelles applications métiers de la justice développées	1	5	1	1	7
Nombre de TD/TA dont les capacités techniques ont été renforcées	50	69	29	-	98
Nombre d'études d'officiers publics judiciaires contrôlées	-	10	29	-	39
Nombre total de bureaux d'accueil et de renseignement des juridictions fonctionnelles	18	18	20	20	20
Nombre de personnels judiciaires (magistrats, greffiers, interprètes) recrutés	136	190	240	ND	330
Indépendance de la justice					
Nombre de magistrats sensibilisés à la déontologie	77	91	0	-	91
Nombre de sessions du CSM tenues	7	7	8	13	89
Proportion de postes de responsabilité dans la magistrature pourvus par appel à candidature	86%	100%	100%	-	100%
Traitement des dossiers pendants en justice					
Nombre de sessions du pôle anti-terroriste tenues	1	0	3	2	5
Nombre d'audiences criminelles tenues	25	25	12	5	42
Nombre de dossiers jugés par les pôles ECOFI	38	80	87	45	212

Source : *construit à partir des données des rapports de performance 2022, 2023 et à mi-parcours de la PND.*

Les principaux points d'amélioration concernant la justice portent sur la réouverture des juridictions délocalisées dans leurs sites d'origine, le renforcement du fonctionnement des pôles ECOFI à travers la mise en œuvre des recommandations issues du rapport d'étude sur le fonctionnement desdits pôles et la mise en œuvre des actions en lien avec les mécanismes traditionnels de règlement des différends et celui relatif à la prise en charge des victimes et témoins.

IV.4. Droits humains

Dans le domaine du droit humanitaire, le Gouvernement a œuvré au renforcement de l'effectivité des droits humains, à l'humanisation des lieux de détention et la réinsertion sociale des détenus.

Ces principaux acquis résultent de la réalisation des produits inscrits dans le tableau ci-dessous.

Tableau 35 : Principaux résultats obtenus dans le domaine des droits humains

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. Fin juin 2024	Réal. 2022-juin 2024
Nombre de sites /regroupements de déplacés internes visités	4	6	14	-	20
Nombre d'acteurs (groupes socio-professionnels) sensibilisés au droit international humanitaire et aux droits humains	500	2 438	15 302	81	17 821
Nombre de rapport dus aux organes de traités transmis	3	3	3	1	7
Nombre de FDS formées aux droits humains et au droit international humanitaire	223	230	797	1211	2 238
Nombre de lieux de détention visités pour s'assurer du respect des droits humains	-	61	50	59	170
Proportion de plaintes de victimes de violation et d'atteintes aux droits humains traitées	100%	100%	100%	100%	100%
Proportion des cas de violations et d'atteintes aux droits humains traités et suivis	100%	100%	100%	100%	100%
Taux de couverture sanitaire des détenus	32,77%	36,37%	45,23%	-	45,23%
Nombre de détenus bénéficiaires des mesures de réinsertion sociale	380	1 125	1 458	236	2 819
Proportion de femmes ayant bénéficié d'une mesure de réinsertion sociale	100%	100%	100%	100%	100%
Nombre de lieux de détention et de centres pour mineurs visités	-	40	40	-	80
Nombre d'enfants bénéficiaires de mesures de protection judiciaire	-	-	150	38	188

Source : *construit à partir des données des rapports de performance 2022, 2023 et à mi-parcours 2024 de la PND.*

Les effets générés par l'action du Gouvernement ont permis de porter le taux de mise en œuvre des recommandations du 3ème cycle de l'Examen périodique universel (EPU) à 88,04% en 2023 et le niveau de perception du respect des droits humains à 66,9% en 2023.

Toutefois, il s'avère nécessaire de réduire la surpopulation carcérale, d'améliorer la couverture sanitaire des détenus et de poursuivre les actions de sensibilisation des acteurs aux droits humains et au droit international humanitaire.

IV.5. Réformes institutionnelles

En vue d'améliorer l'efficacité de l'administration publique et de rationaliser les dépenses, une série de réformes institutionnelles a été engagée depuis l'avènement de la Transition au rang desquelles :

(i) la suppression des institutions telles que le Haut conseil pour le dialogue social (HCDS), le Haut conseil pour la réconciliation et l'unité nationale (HCRUN), le Médiateur du Faso, le Conseil économique et social (CES) et la Haute Cour de Justice ;

(ii) la création du Conseil national des communautés.

Malgré ces avancées, la réalisation des actions que sont la stabilisation du nombre et de la nomenclature des ministères et l'opérationnalisation du Conseil national des communautés (CNC) devraient faire l'objet d'une attention particulière.

V. Mission 5 : Œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale

En vue d'amorcer un processus de reconstitution du tissu social mis à mal durant ces dernières années, les priorités de la Transition ont été orientées vers des actions visant le renforcement de la cohésion sociale et de la paix, la prévention et gestion des conflits ainsi que la poursuite du processus de réconciliation nationale.

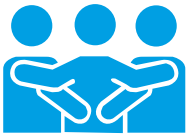

V.1. Renforcement de la cohésion sociale et de la paix

En matière de renforcement de la cohésion sociale et de la paix, les acquis majeurs se situent au niveau de la sensibilisation de la population et de promotion de l'engagement citoyen qui ont été nettement renforcées. Par ailleurs, sur le plan stratégique, le Gouvernement a :

(i) élaboré un plan d'action intégré des stratégies en lien avec la réconciliation nationale, la cohésion sociale et la prévention de la radicalisation ;

(ii) relu le Programme « Désarmement-Démobilisation-Réinsertion et Réintégration » (DDRR) qui devient Désengagement-Réinsertion socioéconomique et Réintégration sociocommunautaire (DRR).

Le détail de ces acquis majeurs est consigné dans le tableau ci-dessous.

Tableau 36 : Principaux résultats obtenus dans le domaine de la cohésion sociale et de la paix.

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. Fin juin 2024	Réal. 2022-juin 2024
Nombre de jeunes sensibilisés à la vie associative	-	262	794	111	1167
Effectif des jeunes sensibilisés à l'engagement citoyen	-	330	44 088	18 859	63 277
Effectif des jeunes sensibilisés au civisme, la culture de la paix, la lutte contre les conduites addictives et l'extrémisme violent	-	26 927	58 630	15 187	100 744
Effectif de volontaires recrutés et placés sur les chantiers de développement	-	1 020	44 088	44 218	89 326

Source : *construit à partir des données des rapports de performance 2022, 2023 et à mi-parcours 2024 de la PND.*

En termes d'amélioration, il s'agira de diligenter l'adoption de la loi portant liberté religieuse et ses textes d'application, de renforcer la promotion du civisme et d'accélérer le processus de réconciliation nationale.

V.2. Prévention et gestion des conflits

Dans le cadre de la prévention et de la gestion des conflits communautaires et intercommunautaires, les principales actions identifiées pour être portées par la Transition concernent la systématisation de la répression contre les discours haineux et la stigmatisation des communautés et la finalisation et mise en œuvre de la stratégie de communication gouvernementale en temps de crise. La mise en œuvre de ces actions a permis d'améliorer le taux de résolution des conflits par les démembrements de l'ONAPREGECC de 15,2% en 2021 à 18,2% en 2023.

Ce résultat a été rendu possible grâce à la réalisation des produits consignés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 37 : Principaux résultats obtenus dans le domaine de la prévention et la gestion des conflits

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. Fin juin 2024	Réal. 2022-juin 2024
Nombre de membres des démembrements de l'ONAPREGECC formés	1 105	1 270	1 492	776	3 538
Nombre d'acteurs sensibilisés aux thématiques liées à la prévention et à la gestion des conflits	-	0	180 000	-	180 000
Nombre de conférences publiques sur l'extrémisme violent organisées	-	4	3	1	8
Nombre de productions audiovisuelles réalisées et diffusées sur le vivre ensemble	-	230	822	-	1 052
Nombre de discours haineux et de stigmatisation des communautés poursuivis	-	2	3	-	5

Source : *construit à partir des données des rapports de performance 2022, 2023 et à mi-parcours 2024 de la PND.*

En termes d'amélioration, il s'agira de mettre en œuvre les types de règlement des conflits issus du recueil des mécanismes endogènes de prévention et de gestion des conflits communautaires au Burkina Faso et de poursuivre les actions de sensibilisation des différentes catégories socio-professionnelles aux thématiques liées à la prévention et la gestion des conflits.

V.3. Poursuite du processus de réconciliation nationale

L'objectif de la poursuite du processus de réconciliation est de solder le passif des crimes économiques et de sang commis au Burkina Faso depuis 1960. Pour ce faire, les principales actions de la Transition portent sur l'accélération du traitement des dossiers pendants en justice, surtout ceux dits emblématiques et l'indemnisation des victimes.

Concernant le traitement des dossiers pendants en justice, plusieurs dossiers dits emblématiques comme ceux des assassinats de Thomas SANKARA et DABO Boukary ont été jugés.

S'agissant de l'indemnisation des victimes des crises sociopolitiques, un comité interministériel d'indemnisation des victimes et ayants droit de victimes des différentes crises sociopolitiques au Burkina Faso a été créé par arrêté conjoint n°2023-003/MSAHRNGF/MEFP du 28 février 2023. Ledit comité a été officiellement installé le 16 mai 2023 et devrait statuer sur plus de 5 600 dossiers collectifs et 30 000 dossiers individuels. Le montant prévisionnel des indemnisations s'élève à soixante-cinq (65) milliards de francs CFA.

Au total, cent quarante (140) victimes ont déjà été indemnisées pour un montant de quatre cent dix-sept millions cinq cent quatre-vingt mille (417 580 000) de francs CFA.

VI. Mission 6 : Assurer l'organisation d'élections libres transparentes, équitables et inclusives

Parmi les objectifs de la Transition, figurent le retour à une vie démocratique portée par une nouvelle République au service des idéaux et aspirations profondes du peuple burkinabè. Pour ce faire, les priorités sont centrées sur une série de réformes visant la révision du code électoral, le plafonnement des dépenses des campagnes électorales, la règlementation du financement privé des partis politiques et le renforcement de la supervision des activités des partis et formations politiques.

Toutefois, la persistance de la crise sécuritaire n'a pas permis d'engager ces réformes. Avec la prolongation de l'échéance de la Transition par les Assises nationales tenues le 25 mai 2024, le Gouvernement dispose davantage de temps pour mener les réformes nécessaires à l'organisation d'élections libres, consensuelles et inclusives.

VII. Financement

Sur la période de la Transition, les efforts en matière de financement de l'action publique ont été orientés sur la mobilisation des ressources endogènes. Comme l'illustre les tableaux ci-après, la structure du financement est caractérisée par un accroissement continu des ressources propres et une baisse du financement extérieur dominé par des appuis projets.

La situation de mobilisation des ressources budgétaires est consignée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 38 : mobilisation des ressources budgétaires (en milliards F CFA)

Année	2021	2022	2023	Mars 2024	Cumul 2022-2024
Ressources propres	**1 928,84**	**2 242,59**	**2 543,39**	**1 111,67**	**5 943,64**
Recettes courantes	1 928,84	2 242,59	2 543,39	1 111,67	5 943,64
Recettes fiscales	1 705,79	2 038,99	2 245,95	975,14	5 273,78
Autres recettes	223,05	203,60	297,43	136,53	669,86
Ressources extérieures	**533,23**	**454,33**	**567,11**	**202,84**	**1 224,28**
Appuis budgétaires	**62,35**	**56,74**	**68,53**	**0,0**	**125,27**
Dons	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00
Prêts	62,35	56,74	68,53	0,0	125,27
Appuis projets	**470,88**	**397,59**	**498,58**	**202,84**	**1 099,01**
Dons	179,30	202,80	203,50	57,78	464,08
Prêts	291,57	194,79	295,08	145,06	634,92
Total des ressources	**2 462,07**	**2 696,92**	**3 110,50**	**1 314,51**	**7 167,92**

Source : *conçu à partir des données du tableau des opérations financières de l'État (TOFE), mai 2024*

Relativement aux conventions de financement extérieurs et de PPP, les efforts se sont traduits par des signatures de nouvelles conventions de financement et un intérêt du privé dans le cadre des conventions PPP.

Tableau 39 : conventions de financement et contrats PPP (montant en milliards F CFA)

	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. Fin juin 2024	Réal. 2022-juin 2024
Ressources extérieure					
Nombre de conventions	67	37	41		78
Bilatéral	35	15	13		28
Multilatéral	32	22	28		50
Montant total des conventions (milliards)	1 328, 4	382	904, 4	229,3	1 133,7

	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. Fin juin 2024	Réal. 2022-juin 2024
Bilatéral	354,1	90,1	105	0	105
Multilatéral	974, 3	292	799, 4	229,3	799,4
Montant total des décaissements de l'APD	1 203,2	1 137,4	Non encore disponible	Non encore disponible	1 137,4
Financement alternatif					
Nombre de contrat PPP	1	1	1		2
Montant des contrat PPP	20, 8	2 ,5	19, 7		22,1

Sources : *construit à partir des données de la Direction générale de la coopération*

En dépit de ces résultats, les efforts en termes de diversification des sources de financement avec un accent sur la reprise des appuis budgétaires, la concrétisation des contrats PPP et l'implémentation des autres sources alternatives de financement devraient permettre au Burkina Faso d'accélérer, en toute souveraineté, la conduite de sa politique économique et sociale.

CONCLUSION

Les défis auxquels la transition politique devrait faire face, de janvier 2022 à juin 2024, étaient immenses. Le relèvement de ces défis devrait permettre l'émergence d'un Burkina nouveau, libre et souverain, et la construction d'une Nation solidaire, de paix, de sécurité et de stabilité.

D'une manière globale, les résultats enregistrés par la transition, conformément à ses missions, sont satisfaisants tant du point de vue de la lutte contre le terrorisme et la restauration de l'intégrité territoriale, que la réponse apportée à la crise humanitaire, la refondation de l'État et l'amélioration de la gouvernance et ce, en dépit des difficultés rencontrées.

Ainsi, sur la mission de rétablir et de renforcer la sécurité sur l'ensemble du territoire national les principaux résultats obtenus ont concerné :

(i) le renforcement des capacités opérationnelles des Forces de défense et de sécurité ;

(ii) la consolidation de la réorganisation de l'armée avec la création d'unités spéciales, notamment les BIR dans l'armée, les GUMI à la Police nationale et une unité spéciale des eaux et forêts ;

(iii) la diversification des partenariats en matière de défense et sécurité par la conclusion d'un nouveau partenariat en matière de défense et de sécurité spécifiquement dans la lutte contre le terrorisme dans le cadre de l'AES.

Pour ce qui est d'apporter une réponse urgente, efficace et efficiente à la crise humanitaire, les acquis de la transition portent sur :

(i) la prise en charge psychosociale des victimes et personnes affectées par la crise sécuritaire et les catastrophes ;

(ii) l'assistance en vivres et non vivres des PDI et des communautés hôtes et l'amélioration de leur accès à l'eau potable et à l'assainissement ;

(iii) les appuis en AGR et en logements et en intrants agro-sylvo-pastoraux au profit des PDI et communautés hôtes et l'accès des PDI à la terre ;

(iv) la poursuite de l'éducation et les services de santé à travers notamment la réouverture des structures éducatives fermées, la mise en service d'établissements temporaires d'apprentissage (ETA) et la réouverture de certaines formations sanitaires.

Concernant la promotion de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption, on note des acquis notables en matière de modernisation de l'administration publique, de développement du capital humain, ou encore de la dynamisation des secteurs porteurs pour l'économie et les emplois.

En vue de refonder l'État burkinabè, les réformes politiques, administratives et institutionnelles amorcées augurent d'un franc renforcement de la culture démocratique et de l'État de droit.

Malgré ces acquis, de nombreuses difficultés ont entravé la réalisation des missions de la transition. Il s'agit essentiellement :

- ✓ de la persistance de l'insécurité qui freine la réalisation de certains chantiers ;
- ✓ de l'insuffisance des crédits budgétaires et des régulations budgétaires ;
- ✓ de la faiblesse du financement pour la relance de l'activité économique.

Aussi, afin de mitiger ces difficultés ci-dessus présentées, il est impérieux, dans le cadre de la poursuite de la transition, de mettre en œuvre les recommandations suivantes :

- ✓ poursuivre les efforts de sécurisation du territoire, de réinstallation des populations et des services de l'État ;
- ✓ poursuivre les interventions de développement au profit des communautés des zones à fort défi sécuritaire ;
- ✓ maintenir l'élan de la relance économique à travers le renforcement du tissu industriel, la réalisation des infrastructures de soutien et la dynamisation des secteurs de production;
- ✓ accélérer la mise en œuvre des réformes engagées visant le renforcement de la gouvernance sur toutes ces dimensions ;
- ✓ poursuivre les efforts d'apurement de la dette intérieure ;
- ✓ restructurer la dette publique en vue de dégager un espace budgétaire favorable à l'investissement.

Annexe

Annexe 1 : Réformes dans le domaine de la culture et du tourisme

Intitulé de la réforme	Objectifs de la réforme	Références (lois, décrets, Arrêté.)
Renforcement de la Protection, de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine culturel au Burkina Faso	Il s'agit d'une relecture de la loi n°024-2007/AN du 13 novembre 2007 portant protection du patrimoine culturel au Burkina Faso afin de prendre en compte des innovations majeures dans la gestion du patrimoine culturel au Burkina Faso	- Loi n°022-2023/PRES-TRANS du 08 août 2023 portant Protection, sauvegarde et valorisation du patrimoine culturel au Burkina Faso ; Six (06) décrets d'application de la loi ont été également adoptés par le gouvernement. Il s'agit de : - Décret N°2024-0064/PRES- TRANS/PM/MCCAT/MATDS/MEFP du 01 février 2024 portant attributions, composition, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale du Patrimoine Culturel ; - Décret N°2024 0063/PRESTRANS/PM/MCCAT/MDAC/MATDS/MEFP/MDICAPME/MEEA/MTMUSR du 01 février 2024 portant modalités de contrôle de modalités et de circulation des biens culturels au Burkina Faso ; - Décret N°2024-0065/PRES-TRANS/PM/MCCAT/MATDS/MEFP/MESRI du 01 février 2024 portant conditions de création et modalités de gestion des musées au Burkina Faso ; - Décret N°2024-0058/PRES-TRANS/PM/MCCAT/MFPTPS/MATDS/MEFP/MJDHRI/MDICAPME/MEEA du 01 février 2024 portant règlementation de la profession de négociant en biens culturels ; - Décret N°2024-0060/PRES-TRANS/PM/MCCAT/MATDS/MEFP du 01 février 2024 portant modalités de fonctionnement du Système des Trésors Humains Vivants du Burkina Faso ; - Décret N°2024-0492/PRES-TRANS/PM/MCCAT/MDAC/MATDS/MEFP/MJDHRI du 26 avril 2024 portant règles de fabrication du signe distinctif et de signalisation des biens culturels placés sous protection en cas de conflit armé.
Mesures d'interdiction d'utilisation de biens culturels à des fins militaires au Burkina Faso	Cette réforme permet de se conformer à l'article 10 du deuxième protocole de 1999 de la Convention de la Haye de 1954 relatif à la protection des biens culturels en cas de conflit armé.	

Intitulé de la réforme	Objectifs de la réforme	Références (lois, décrets, Arrêté.)
Relecture des statuts particuliers du Fonds de développement culturel et touristique (FDCT)	Cette réforme vise à apporter des innovations à l'organisation et au fonctionnement du FDCT.	
Renforcement de la règlementation en matière de tourisme au Burkina Faso	Cette mesure vise à renforcer le cadre règlementaire en matière de tourisme conformément aux dispositions de la loi n°011-2021/AN du 16 avril 2021 portant loi d'orientation du tourisme au Burkina Faso.	Neuf décrets d'application ont été adoptés : il s'agit en effet de : - Décret portant Règlementation du contrôle des activités des entreprises touristiques ; - Décret portant Classification et règlementation de l'aménagement et de l'exploitation des sites touristiques ; - Décret portant règlementation de la profession de guide de tourisme ; - DECRET N°2023-1847/PRES-TRANS/PM/MCCAT/MATDS/MEFP/MDICAPME/MEEA/MTMUSR Portant création, organisation, attributions, composition et fonctionnement du Comité Interministériel du Compte Satellite du Tourisme Burkinabè du 29 décembre 2023 ; - DECRET N°02023-1003/PRES-TRANS/PM/ MCCAT/MATDS/MEFP/MDICAPME portant règlementation de l'exploitation et du classement des restaurants de tourisme (à titre de régularisation) du 17 août 2023 ; - DECRET 2023-1002/PRES-TRANS/PM/MCCAT/MATDS/MEFP/MDICAPME portant conditions de délivrance, de validation, de suspension et de retrait de la licence d'agence d'hôtes et d'hôtesses d'accueil (à titre de régularisation) du 17 août 2023 ; - DECRET N°2023-1004/PRES-TRANS/PM/MCCAT/MATDS/MEFP/MDICAPME/MEEA/MUAFH portant règlementation de la construction, de l'extension, de la transformation et de l'exploitation des établissements touristiques de loisirs (à titre de régularisation) du 17 août 2023 ; - DECRET N°2023- 1005/PRES-TRANS/PM/MCCAT/MATDS/MEFP/MDICAPME/MEEA/MUAFH portant règlementation de la construction, de l'extension, de la transformation, de l'exploitation et du classement des établissements touristiques d'hébergement (à titre de régularisation) du 17 août 2023 ; - DECRET N°2023-0989/PRES-TRANS/PM/MCCAT/MATDS/MEFP/MDICAPME/MTMUSR portant conditions de délivrance, de validation, de suspension et de retrait de la licence d'opérateur de voyages et de tourisme (à titre de régularisation) du 14 août 2023.

Intitulé de la réforme	Objectifs de la réforme	Références (lois, décrets, Arrêté.)
Refondation de la Semaine nationale de la culture (SNC)	Fusionner le ST/SNC et de la Maison de la culture Mgr Anselme Titiama Sanonu afin de permettre une meilleure organisation des éditions de la biennale et un renforcement de la promotion des expressions culturelles nationales	Décret N°2023-0421/PRES-TRANS/PM/MEFP/ MCCAT portant création de la Semaine nationale de la culture (SNC)
Institution de la journée des coutumes et traditions au Burkina Faso	Réaffirmer la laïcité de l'État, offrir aux adeptes de la religion traditionnelle un cadre de promotion des valeurs et des pratiques ancestrales, susciter une communion fraternelle entre adeptes de la religion traditionnelle et la population	

**Ministère de l'Economie,
des Finances et de la Prospective**

**Secrétariat Exécutif National
de la Politique National de Développement**

Web : www.pndes.net • www.pndes.gov.bf